



**DEPARTEMENT DE L'AVEYRON**

**ARRONDISSEMENT DE  
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE**

**COMMUNE DE CAPDENAC-GARE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2023**

Date de convocation : 28 mars 2023

Effectif légal du Conseil Municipal : 27

Nombre de Conseillers en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane BÉRARD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Stéphane BÉRARD, Maire,  
Mmes Pauline AMARI, Ghislaine CALVIGNAC, Hélène SÉMÉTÉ, MM. Marc ARDRÉ, Bertrand CAVALERIE, Octave LOPES, Benoit PRADEL, Adjoint au Maire,  
Mme Julie FAU, MM. Gautier BERTHET, Fernand DÉLÉRIS, Joris VILLARDI, Conseillers Délégués,  
Mmes Karine MONCAYO, Magalie PERY, Georgette PINEL, Laury SALABERT, Laurence TENES.

**ABSENTS OU EXCUSES :**

Mmes Hélène ALLEGUEDE, Martine HIRONDELLE, Marie-José MENU, Karima SEMMOUDI, MM. David BEDEL, Sylvain COSTANTINI, Philippe DEBONS, Maguette DIENG, Sammy SLIMAN, Lény VIDAL.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mmes Hélène ALLEGUEDE, Martine HIRONDELLE, Marie-José MENU, M. David BEDEL, ont donné respectivement pouvoir à Mmes Laurence TENES, Julie FAU, Pauline AMARI, M. Marc ARDRÉ.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Julie FAU, Conseillère Municipale Déléguée à la Mémoire et au Patrimoine,

**SECRETAIRE AUXILIAIRE DE SÉANCE :** Mme Anne VERZEROLI, Directrice Générale Adjointe des Services.

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 AVRIL 2023**

**DÉLIBÉRATIONS POUR PUBLICATION**

N°46/2023 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2023

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 13 mars 2023 et demande s'il y a des observations sur leur rédaction.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le procès-verbal de la séance du 13 mars 2023.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 4 avril 2023 et de la publication le 4 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 4 avril 2023  
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-462023DE-DE  
Reçu le 04/04/2023

N° 47/2023 DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA ZONE DE LOISIRS ET D'ACCUEIL TOURISTIQUE SUR LES BERGES DU LOT : CHOIX DU DÉLÉGATAIRE

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge de l'Aménagement, rappelle la procédure lancée pour le choix d'un délégataire pour l'exploitation des installations de la zone de loisirs et d'accueil sur les berges du Lot. Il explique qu'aux termes de l'article L.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « Deux mois au moins après la saisine de la commission prévue à l'article L.1411-5, l'assemblée délibérante se prononce sur le choix du délégataire et la convention de délégation de service public. Les documents sur lesquels se prononce l'assemblée délibérante doivent lui être transmis quinze jours au moins avant sa délibération ».

Pour mémoire, il rappelle les conditions de la consultation :

- Par délibération n°192/2022 du 5 décembre 2022, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le principe d'une délégation de service public de type affermage concessif pour la gestion et l'exploitation de la zone de loisirs et d'accueil touristique sur les berges du Lot.
- Un avis de concession a été publié au BOAMP le 14 décembre 2022 sous le n°22-163885. Les date et heure limites de réception ont été fixées au lundi 16 janvier 2023 à 16h.
- Un seul pli a été déposé avant la date et heure limites. Après analyse, le dossier s'est avéré incomplet.
- Le Maire a pris une décision de déclaration sans suite, le 20 janvier 2023. Il a engagé une procédure négociée avec le seul candidat ayant déposé une candidature, à savoir la SAS BIBOUCHE, représentée par Monsieur Nicolas GENRE. En conséquence, une invitation à candidater lui a été adressée, le 20 janvier 2023, avec une date de remise limite au 25 janvier 2023.
- La Commission de Délégation de Service Public (CDSP) qui s'est réunie le lundi 30 janvier 2023 pour l'analyse des candidatures a retenu la candidature de la SAS BIBOUCHE. La SAS BIBOUCHE a été invitée à remettre une offre avec une date de remise limite au 6 février 2023. Un dossier de consultation a donc été adressé à ce candidat et remis contre bordereau de remise en main propre le 31 janvier 2023. La date limite de réception des offres a été fixée au lundi 6 février 2023 à 12h.
- La Commission de Délégation de Service Public, réunie le lundi 13 février 2023, a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu de l'offre. L'offre a été jugée recevable. La Commission de Délégation de Service Public a émis l'avis d'inviter Monsieur le Maire à entrer en négociation avec la SAS BIBOUCHE comme prévu dans l'article 6 du Règlement de Consultation et conformément aux dispositions des articles L.3124-1 et R.3124-1 du Code de la Commande Publique.
- Une réunion de négociation s'est déroulée le 17 février 2023 avec la SAS BIBOUCHE.
- L'offre définitive a été déposée le 20 février 2023. L'analyse permet d'établir la recevabilité définitive et la conformité de l'offre au regard du cahier des charges et du cadre réglementaire de la procédure de Délégation de Service Public.

La négociation étant parvenue à son terme, il revient au Conseil municipal de se prononcer « sur le choix du délégataire et la convention de délégation de service public » conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT.

Sur la base des critères pondérés précisés dans le règlement de consultation, et au vu de l'analyse des offres réalisée selon ces critères, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la candidature et l'offre de la SAS BIBOUCHE et propose de retenir la SAS BIBOUCHE comme délégataire pour les motifs exposés dans le rapport du Maire et transmis aux membres du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le cahier des charges, les rapports de la Commission de Délégation de Service Public, le rapport d'analyse de l'offre du cabinet SEBAN Avocats et le rapport du Maire ont été transmis aux membres du Conseil Municipal le 17 mars 2023 afin d'être examinés lors de la séance du lundi 3 avril 2023.

Le délai de deux mois après l'ouverture des plis prévu à l'article L.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales a bien été respecté.

Vu la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 dite « loi Sapin » relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques codifiée sous les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants,

Vu la délibération n°192/2022 du Conseil Municipal en date du 5 décembre 2022 relative au lancement de la procédure de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de la zone de loisirs et d'accueil touristique sur les berges du Lot,

Vu le cahier des charges de la consultation,

Vu le procès-verbal de la Commission de Délégation de Service Public relatif à l'examen de la candidature du 30 janvier 2023,

Vu le rapport d'analyse de l'offre du cabinet SEBAN Avocats du 7 février 2023,

Vu le procès-verbal de la Commission de Délégation de Service Public relatif à l'examen de l'offre du 13 février 2023,

Vu le rapport du Maire du 23 février 2023,

Vu le projet de convention,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- ✓ d'approuver le choix de retenir la SAS BIBOUCHE comme délégataire pour la gestion et l'exploitation de la zone de loisirs et d'accueil touristique sur les berges du Lot,
- ✓ d'approuver la convention de Délégation de Service Public et l'ensemble de ses annexes tels que résultant du processus de la négociation, dont la durée est de sept ans, notamment les tarifs annexés,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de Délégation de Service Public et ses annexes.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 4 avril 2023 et de la publication le 4 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 4 avril 2023  
Le Maire,

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-472023DE-DE  
Reçu le 04/04/2023



Stéphane BÉRARD.

**N°48/2023      COMPTES DE GESTION 2022**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, explique que le rapprochement entre les comptes administratifs et les comptes de gestion a été réalisé et que ces derniers peuvent être arrêtés.

Après avoir pris connaissance des comptes de gestion présentés par Madame le Trésorier Municipal, le Conseil Municipal, après délibération :

- Arrête les comptes de gestion de l'exercice 2022 relatifs aux budgets suivants :
  - Commune
  - Budgets Habitat : lotissement de Cabrespine, lotissement du Quartier Bonnet, lotissement Centre Aéré tranche 1, lotissement Centre Aéré tranche 2, lotissement Joseph Fabre, lotissement du Causse Blanc, lotissement Combevigame,
  - Budget Économique : lotissement de la zone des Taillades
  - Budget de l'Eau,
  - Budget de l'Assainissement.
- Invite Monsieur le Maire à les signer.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-482023DE-DE  
Reçu le 05/04/2023

N°49/2023 ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Pour le vote des comptes administratifs, hors sa présence, Monsieur le Maire propose l'élection d'un Président de séance. Le Conseil Municipal, après délibération, élit Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, Président de séance pour le vote des comptes administratifs.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,



  
Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-492023DE-DE  
Reçu le 05/04/2023

N°50/2023 PRÉSENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2023 ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, explique que l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuve la présentation des projets des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022,
- Dit qu'elle sera annexée aux délibérations relatives aux documents budgétaires.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,



  
Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-502023DE-DE  
Reçu le 05/04/2023

# Note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

**En 2022, le Budget de la Commune est composé d'un Budget Principal et de 9 budgets annexes :**

- 7 budgets en matière d'habitat en vue de Lotissements : Cabrespine, Quartier Bonnet, Centre Aéré tranche 1, Centre aéré tranche 2, Causse Blanc, Joseph Fabre et Combevigame.

- 1 budget annexe en matière économique pour la zone des Taillades
- 2 budgets pour les services de l'Eau et de l'Assainissement gérés par une comptabilité spécifique en tant que Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC).

**En 2023, il est proposé la création d'un budget annexe dédié aux projets liés aux énergies renouvelables.**

## I. PRESENTATION GENERALE

**De nouveaux services publics à assumer : La Ville de Capdenac, en tant que pôle de centralité, accompagne ou assume de nouveaux services publics afin de pallier le désengagement de l'Etat :**

-**création d'une Maison de Santé et participation aux frais de fonctionnement**, dans l'attente de l'installation de nouveaux médecins. L'implication des collectivités est grandement due à la désertification médicale résultant de la politique du numerus clausus sans lien avec l'évolution des besoins des populations.

→ En 2023, la Maison de Santé :

- est doté d'un secrétariat médical ouvert toute la journée et financé à hauteur de 10 000 € par la Commune en 2023 et 2024
- accueille les consultations de gériatrie et de chirurgie orthopédique et traumatologie de l'hôpital de Figeac, ainsi que les consultations Protection Maternelle et Infantile du Département de l'Aveyron,
- va accueillir au 2d trimestre 2023 un médecin salarié du Centre de Santé du Grand-Figeac,
- sera équipée d'un plateau dentaire dont l'ouverture est prévue début 2024.

Afin de préparer l'installation de nouveaux médecins, une étude a été lancée pour l'extension de la Maison de Santé (création d'un étage).

-**création d'un Espace France Services afin que les services de l'Etat soient présents sur Capdenac** : la Commune supplée l'Etat à la suite de la fermeture du Trésor Public en 2017. Les agents communaux feront un premier accueil pour les démarches quotidiennes désormais toutes dématérialisées (CAF, CPAM, MSA, CARSAT, Pôle Emploi, Ministère de l'Intérieur, etc.). La subvention de l'Etat de 35 000 € ne couvre pas les dépenses dont les charges de personnel (ouverture obligatoire de 24 heures par semaine avec deux agents). Le taux de couverture de 60%.

→ L'Espace France Services ouvre ses portes le 13 mars 2023 avec les services du CCAS : Solidarité et Service d'Aide à Domicile. Il s'agit d'un service de première importance afin de tenir compte des difficultés d'accès au numérique pour les personnes vulnérables. En 2024 y seront également regroupés les services sociaux du Département de l'Aveyron.

-**l'accueil des enfants de l'âge de 2 ans** : l'Etat ne comptant pas les enfants de 2 ans dans les effectifs scolaires, la Commune construit un Accueil Passerelle afin de les préparer à la scolarisation.

→ L'Accueil Passerelle actuellement situé sur le site de Chantefable déménagera à l'école Beausoleil en septembre 2023 dans des locaux neufs.

## ***La première partie du mandat, de 2020 à 2023, a consisté en la réalisation et la finalisation de projets structurants réfléchis lors du précédent mandat :***

**La Maison de Santé** a ouvert en mai 2021 grâce à un travail de fond mené pendant plusieurs années avec les professionnels de santé du territoire et grâce aux partenariats financiers obtenus : la Communauté de Communes du Grand-Figeac, l'Etat, la Région Occitanie et le Département de l'Aveyron. Son aménagement se poursuit avec l'implantation d'un plateau dentaire qui ouvrira en 2024. Une étude a été lancée pour une extension de la Maison de Santé sur le site existant afin de pouvoir accueillir de nouveaux médecins. Le montant de cette opération est de près de 2,3 millions d'euros financés à 75% par des subventions.

Second projet d'envergure du mandat : **la construction de l'Accueil Passerelle pour les enfants de 2 ans** afin de les préparer à l'école maternelle. Si l'Accueil Passerelle a pu être mis en place dès 2020 à l'école Chantefable avec le recrutement d'une équipe dédiée, il s'installera sur le site de l'école Beausoleil à la rentrée de septembre prochain. D'un montant de 1,2 million d'euros, cette opération est financée à 60% par l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales, la Région Occitanie et le Département de l'Aveyron

2023, c'est aussi **l'accueil des associations dans le rez-de-chaussée de la Résidence Capèle**. Entièrement fonctionnel, ce site se veut un lieu d'activités et d'échanges associatifs. Cette rénovation s'inscrit aussi dans une politique de rationalisation de l'utilisation des équipements municipaux

## ***La seconde partie du mandat, de 2023 à 2026, consiste à poursuivre la mise en œuvre de projets structurants répondant à de nouveaux défis :***

**L'ouverture de l'Espace France Services, le déménagement du CCAS et bientôt l'installation des services sociaux du Département de l'Aveyron** répondent au désengagement de l'Etat et à la fermeture de ses services. La création d'un pôle social avec des mutualisations avec les autres Collectivités permettra d'offrir un lieu unique pour accéder à ses droits.

Enfin la crise de l'énergie a conduit à accélérer **le programme de rénovation des écoles publiques et du dojo, et à entreprendre des travaux de sobriété énergétique** en matière d'éclairage des aires de jeux sportives, en actionnant les dispositifs de subventions dédiés. Les diagnostics des bâtiments vont se poursuivre afin d'améliorer leurs performances énergétiques (salle Agora, gymnase, Maison du parc, etc.) La réflexion en cours sur la production d'énergies renouvelables va également aboutir à de nouveaux projets.

## ***La seconde partie du mandat va aussi être en grande partie consacrée à une réflexion sur la ville pour imaginer le futur Capdenac***

Dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain et de l'Opération de Revitalisation du Territoire visant à conforter et à renforcer l'attractivité de Capdenac-Gare, et en partenariat avec la Communauté de Communes du Grand-Figeac, la Commune a engagé **une stratégie de dynamique et de développement de Capdenac** avec pour ambition de dessiner les grandes lignes des futurs projets structurants et de requalification de certains quartiers dans une vision globale grâce à une étude urbaine.

**Ce projet repose sur une restructuration de la trame urbaine avec la création de nouveaux espaces de vie mais également sur l'adaptation de la ville aux besoins actuels et futurs.** Un certain nombre d'opérations permettront une reconquête du centre-ville en déclinant plusieurs opérations d'aménagement sur des sites stratégiques. Ces nouveaux espaces devront répondre à une vraie fonctionnalité adaptée aux quartiers et à la ville. Le rayonnement de ces projets permettra d'engager une politique publique d'intervention sur la structure du bâti, les fonctionnalités des quartiers et sur les mobilités.

Trois secteurs prioritaires ont été pré-identifiés et vont faire l'objet d'une définition de projets à différents niveaux, il s'agit de :

- **l'aménagement du quartier Albert Thomas** qui regroupe plusieurs sites scolaires et des administrations : il s'agit d'un aménagement d'espaces publics ;
- **la requalification de la friche industrielle dite Raynal et Roquelaure** qui se trouve aux abords de la gare SNCF : il s'agit de définir un programme d'aménagement urbain et paysager, mais également de fonctionnalité (habitat, activités, mobilité, etc.) ;
- **la friche de l'ancien abattoir** situé sur les berges du Lot dans le secteur de loisirs et touristique avec la définition d'un projet pour ce site.

Seront programmés sur le mandat la rénovation du quartier Albert Thomas avec au préalable la dissimulation des réseaux secs (en 2023) et le renouvellement des canalisations d'eau potable et d'assainissement (en 2024). Les travaux d'aménagement seront ensuite portés conjointement avec la Communauté de Communes.

D'autres réflexions sont menées pour des rénovations et sécurisations de voies : la rue Guynemer, la rue Arsène Lugan, la rue Lamartine, etc.

## II. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement enregistre :

- Les recettes récurrentes de fiscalité, les subventions de l'État et les produits des services
- Les dépenses récurrentes de fonctionnement sont les dépenses à caractère général, les dépenses de personnel, les subventions aux différentes associations, les charges financières (intérêts de la dette), les amortissements ainsi qu'une dépense prévisionnelle destinée à autofinancer les dépenses d'investissement appelée le virement à la section d'investissement.

Les recettes reçues sont toujours supérieures aux dépenses. En fin d'exercice, le résultat positif de la section de fonctionnement sert à solder l'autofinancement de la section de l'investissement constaté, le surplus est reporté l'année suivante.

### Les évolutions 2023 :

#### **Evolutions des services**

- nouveaux services : ouverture de la Résidence Capèle avenue Albert Thomas (utilisation du CAC jusqu'à mi-avril 2023) et de l'Espace France Services (tout en conservant les locaux énergivores du CCAS qui seront traités dans le cadre de la rénovation de la mairie), ouverture de l'Accueil Passerelle en septembre 2023, ouverture d'un logement en 2022 pour jeune apprenti ou travailleur / actuellement mis à disposition à une famille ukrainienne
- Maison de Santé : à la suite du transfert des contrats de maintenance et d'entretien : suppression des charges et des remboursements afférents (hors charges du propriétaire)
- Réorganisation scolaire à la rentrée de septembre 2023 : réflexion en cours avec l'Education Nationale pour l'accueil des classes de CP sur le site de Chantefable sous réserve de quelques adaptations (sanitaires) : l'impact sur l'accueil des enfants et sur les locaux, ainsi que l'impact sur les mises à disposition aux associations sont en cours d'étude + modification des horaires le mercredi matin : confirmation à venir
- Modification de la présence de l'Office de Tourisme avec une réduction de l'ouverture hors saison dans un local communal et une implantation sur les berges du Lot à travailler avec Grand-Figeac

*A noter les nouveaux services créés imposent des frais de gestion plus élevés que les bâtiments existants : chaufferie bois, porte automatique, pompe à chaleur, climatisation, etc.*

### LES DEPENSES

-**Evolution des coûts de l'énergie et des matières premières** : les prévisions sont difficiles à évaluer. Une part des investissements 2023 sont fléchés sur la réduction des consommations avec la mise en place d'appareillages et d'ampoules à led.

-**Evolution vers la transition verte** : des nouvelles charges sont générées (achat, matériel), les heures de travail sont en augmentation.

-**Evolution règlementaires en matière de Ressources Humaines** : impact sur 6 mois en 2022 et impact en année pleine en 2023.

## Les Charges à caractère général (C/011) : en hausse de + 131 000 €

### ► Les achats de matières premières

- augmentation de la facture eau et assainissement** du fait de l'augmentation votée de 4%, l'arrosage des plantations et des stades (hors période hivernale) se fait à partir du pompage dans le Lot. La facture globale est de 20 000 € en 2022, [la prévision est de 23 200 €](#).
- augmentation de l'énergie : l'achat d'électricité** est effectué via deux marchés de groupement de commande : avec le SIEDA (compteurs < 36 kWh) et avec l'UGAP (compteurs > 36 kWh). Certains bâtiments comme le restaurant scolaire sont au tout électrique. Le montant de référence de 2019 est de 113 700 €, le montant 2022 est de 163 500 € avec une augmentation sur les 6 derniers mois, [le prévisionnel pour 2023 est de 211 000 €, soit une évolution entre 2019 et 2023 de 100% soit + 100 000 € qui représente une fourchette haute. L'amortisseur électricité prévu par l'Etat sera appliqué directement sur les factures des fournisseurs.](#)
- augmentation de l'énergie : l'achat de gaz** se fait via un marché de groupement d'achat avec l'UGAP et via un marché conclu avec Dalkia. Malgré la décision de baisser les températures dans les bâtiments et de fermer des équipements pendant les vacances de Noël (Gymnase et Agora), ce poste augmente du fait de l'augmentation du gaz mais aussi de la mise en route de la chaufferie bois de l'école, le prix d'achat du bois ayant dépassé celui du gaz. Des factures 2022 n'ayant pu être payées sur l'exercice 2022, ni rattachées faute de connaître leur montant, le montant 2023 les prend en compte : [le montant prévisionnel est de 94 500 €, soit une hausse de 20 000 € par rapport à 2019 \(76 200 €\).](#)
- augmentation du poste carburants** : le montant de référence de 2019 est de 34 600 €, le montant 2022 a atteint 48 900 €, le prévisionnel 2023 est de + 1 000 €, soit 50 000 €. [La question de l'achat ou la location de véhicules électriques se pose.](#)
- augmentation des achats alimentaires du restaurant scolaire** de 98 400 € en 2019 à 107 400 € en 2022. Les achats sont réalisés pour 35% via les marchés groupés du Département de l'Aveyron. L'augmentation des prix des matières premières qui inclut une part de produits bio (10% / norme à 20%) et labels (25%/ norme à 30%) explique en totalité la hausse de ce poste compte-tenu de la stagnation du nombre de repas servis depuis 2021. [L'objectif est de maintenir un coût de revient moyen de 2 € par repas. Le montant global 2023 est limité à 110 000 €, cependant l'inflation annoncée concernant les produits alimentaires étant de 15%, se pose la question d'augmenter de nouveau le prix du repas. Pour rappel, l'augmentation en 2022 a été de 5% sur toutes les tranches. Le nombre de repas peut aussi varier dans l'année et augmenter le poste des dépenses.](#)

La mise en place des déjeuners pédagogiques génère en année pleine une dépense nouvelle des achats alimentaires de 3 000 € financée par l'Education Nationale.
- augmentation des produits de traitement** : il s'agit d'achat de produits utilisés en régie : raticide, désherbant, herbicide, engrais, antimousse. Sur la voirie et les espaces publics, le stock acheté en 2021 a été utilisé en 2022, 8 500 € sont à inscrire en 2023. Concernant les cimetières désormais concernés par la réglementation 0 phyto, 6 500 € sont à inscrire. Sur les stades, le montant est de 9 000 €. Les produits phyto ont doublé. [L'efficacité est moindre, le produit n'est pas antigerminatif. Le nombre de passages par les agents double. Globalement ce poste est estimé à 23 400 € en 2023.](#)
- les fournitures d'entretien ont fortement augmenté avec la crise sanitaire** : ils sont passés de 20 200 € en 2019 à 53 000 € en 2020 avec la constitution d'un stock important de précaution limitant la dépense 2021 à 22 600 €. L'allègement des protocoles a permis une dépense 2022 quasi identique à 2021 soit 22 500 €. [Compte-tenu de l'augmentation des matières premières, le montant prévisionnel 2023 est de 29 500 €. Des questions se posent sur les habitudes prises comme la généralisation du papier essuie-main dans tous les équipements, à voir la mise en place de sèche-mains \(500 €/unité\).](#)
- le poste des fournitures de petits équipements a fortement progressé** entre 2019 (8 600 €) et 2022 (23 000 €) du fait de l'ouverture de nouveaux services : Espaces publics : exemple remplacement des électrodes des défibrillateurs, restaurant scolaire (+ 2 000 €), communication (barnum des élus : 1 500 €). [Un montant de 23 500 € est inscrit avec un crédit dédié à l'opération Terre de Jeux.](#)

- les **postes des fournitures de voirie, vêtements de travail et fournitures administratives** sont stables. L'achat des vêtements de travail va faire l'objet d'un nouveau marché à compter du 1<sup>er</sup> août 2023.
  - le **poste des fournitures scolaires a progressé** entre 2019 (19 900 €) et 2022 (21 500 €) avec l'ouverture de l'Accueil passerelle. Ce poste intègre la consommation de papier dont le prix a augmenté.
  - les autres fournitures correspondent aux achats pour les travaux en régie : la réalisation des travaux en régie permet de la réactivité dans la réponse aux projets et l'économie des frais de main d'œuvre comptés dans la masse salariale.
- **Les services extérieurs**
- le **poste crédit-bail immobilier** comprend les locations de copieurs sont relativement stables : une réflexion est menée pour en diminuer le nombre.
  - le **poste locations immobilières** comprend la location de l'Espace Jeunes (4 400 € indexé) et la location de la Chapelle de Massip et des bureaux (6 000 €). La location du local UCAC est terminée depuis juillet 2022 (2 400 €/an). Nécessité d'avoir une vision globale avec l'ITEP de Massip : quelle est l'utilisation réelle de la chapelle et des bureaux ? Constat d'une forte utilisation associative du gymnase. Installer des activités musique dans l'école de musique ? Partenariat à affiner en lien avec le projet Mémoire.
  - le **montant des réparations des matériels et véhicules** est passé de 2019 à 2022 de 24 200 € à 34 800 € résultant d'un vieillissement du parc. Les réparations de carrosserie sont reportées. 36 600 € sont inscrits en 2023.
  - le **poste maintenance** a progressé de 2019 (78 800 €) à 2022 à 89 500 € (près de 10 000 €) : ce poste intègre :
    - o les maintenances des copieurs (prix à la copie et au scan)
    - o les maintenances des logiciels
    - o la maintenance de Dalkia sur les installations de chauffage et divers (poste P2 sachant que la maintenance de la chaufferie bois est plus coûteuse que celle du gaz)
    - o la maintenance des défibrillateurs / nombre : 11
    - o se pose la question du renouvellement du panneau lumineux (3 200 € / an) / mise en place d'un affiche libre et réflexion en cours sur un affichage numérique avec un partenariat privé / proposition de l'Office de Tourisme de déploiement d'un panneau
    - o La maintenance de l'automate de l'aire de camping-car s'arrête en 2022 (4 800 € / an).
    - o Vu son coût, il a été renoncé à l'acquisition du logiciel de gestion des marchés publics.
    - o En 2023, il faut ajouter la maintenance du site internet (1 000 €/an).
  - le **poste des assurances** progresse de 2022 (26 800 €) à 2023 à (37 000 €) en raison de la sinistralité 2022 transmise lors de l'appel d'offres réalisé en 2022.
  - les **frais d'actes et de contentieux** augmente en raison d'accompagnement technique (renouvellement des contrats d'assurance en 2022) ou juridique : 6 900 € en 2021, 7 900 € en 2022 et inscription de 12 800 € en 2023 (procédure de la délégation de service public sur les Berges du Lot)
  - les **versements aux organismes de formation** ont été peu exécutés en 2022 : au vu des nécessités de formations, un crédit de 33 300 € avait été inscrit, dépensé seulement à hauteur de 7 600 €. Un crédits de 21 300 € est réinscrit en 2023.
  - le **poste fêtes et cérémonies augmente** en raison de la reprise des manifestations associatives, de la création d'événements notamment Mémoire (Journée du patrimoine et conférence. En 2023, s'ajoute la journée Environnement. Ce poste est passé de 15 200 € en 2021 à 28 200 € en 2022. Un crédit de 29 100 € est prévu en 2023.
  - le **poste catalogue et imprimé augmente** légèrement en raison l'augmentation du prix du papier, 11 600 € à inscrire en 2023 contre 9 500 € dépensés en 2022. Des négociations sont en cours par exemple pour l'impression du bulletin municipal.
  - le versement à la Région pour les **transport scolaires** est stable de l'ordre de 33 000 €

-les **frais d'affranchissement** sont stables (14 000 € à inscrire), **les frais de télécommunications** augmentent (près de 37 000 € à inscrire en 2023). **Une étude des contrats va être menée pour optimiser la flotte.**

-les **taxes foncières** sont en baisse en 2022 suite à la vente des bâtiments économiques (61 000 € en 2022 contre 77 500 € en 2021) **Ce poste sera en hausse en 2023 du fait de la revalorisation des bases, un montant prévisionnel de 63 500 € est inscrit qui sera compensé par une hausse des rentrées de cette fiscalité** (neutre globalement pour la Commune).

## Les Charges de personnel (C/012) : en hausse de + 204 000 €

### Evolution de la masse salariale 2018 à 2023

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montant	2 429 021 €	2 431 507 €	2 580 920 €	2 640 157 €	2 767 216 €	2 972 430,00
Evolution n/n+1		+ 2 486 €	+ 149 413 €	+ 59 236 €	+ 127 060 €	+ 204 213 €
		+ 0,10%	+ 6,14%	+ 2,30%	+ 4,81%	+ 7,42%

L'augmentation moyenne dans le secteur public local entre 2021 et 2022 est de 5%.  
(données DGFIP budgets principaux)

### 2022 – rappel des mesures nationales nouvelles mises en œuvre sans compensation :

- Revalorisation des catégories C au 1<sup>er</sup> octobre 2021 et au 1<sup>er</sup> janvier 2022
- Revalorisation au 1<sup>er</sup> mai 2022 : le minimum de traitement dans la fonction publique a été porté à 649,48 € bruts mensuels, de façon à l'aligner sur le niveau du SMIC, qui a progressé à la même date de 2,65 % pour compenser l'inflation
- Revalorisation au 1<sup>er</sup> août 2022 du minimum de traitement dans la fonction publique à 1 707,80 € suite à une revalorisation du SMIC
- Hausse du point d'indice de 3,5% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022
- Relèvement du barème des indemnités kilométriques de 10%

### 2022 – renforcement des fonctions supports administratives et techniques

- 1 poste d'assistante comptable au service Finances en année pleine (recrutement octobre 2021), agent devenu Responsable du service Finances à la suite d'une mutation
- 1 poste mi-temps Finances et mi-temps Secrétariat de Direction (compensé par le départ de la Responsable Finances) à compter de mi-octobre 2022
- 1 poste d'assistante en Ressources Humaines à compter de juillet 2022 (création de poste)
- 1 poste de responsable des services Eau et Assainissement financé par ces budgets annexes à compter de fin septembre (création de poste budgétairement neutre)

### 2022 – autres évolutions

- Suppression du poste du Relais Emploi en avril 2022 dans l'attente de la création de l'Espace France Services
- Suppression à la rentrée de septembre 2022 du protocole sanitaire engendrant une baisse des heures d'entretien
- Demande de disponibilité pour convenances personnelles au sein du service Ecoles / poste remplacé (sans incidence)
- Mise à disposition de personnel pour l'entretien de la Maison de Santé refacturée selon les modalités de mises à disposition des locaux
- Remplacements liés à l'absentéisme des agents titulaires : recours aux CCD et à l'association d'insertion Chorus (120 000 € en 2022 représentant en moyenne 5,43 ETP dont 1 ETP aux écoles, 1 ETP au restaurant scolaire et 1 ETP aux Services Techniques de façon permanente)

### En 2023 :

- **Ouverture de l'Espace France Services** avec la présence de 2 agents minimum sur 24h. En réalité, 3 agents assurent les 2 \* 24 heures d'ouverture :
  - création d'un poste de Responsable de la structure à compter du 15 février 2023 pour 22 heures et renforcement du service Solidarité du CCAS pour 13 heures

- création d'un agent d'accueil France Services sur 16 heures et renforcement du Service d'Aide à Domicile pour 19 heures refacturées au CCAS
- passage du poste de la Responsable du service Solidarité à 100% avec une participation à France Services pour 10 heures

- Fin de la mise à disposition de personnel pour l'entretien de la Maison de Santé
- **Recrutements dans les fonctions supports réalisés en 2022 comptabilisés en année pleine** (neutre pour le service Eau et Assainissement)
- Service Entretien des bâtiments : ouverture de l'Espace France Services et de la Résidence Capèle générant une augmentation des heures d'entretien non compensée par la fermeture du CAC et des locaux associatifs. Redéploiement des emplois d'été affectés au camping au service Espaces Verts (entretien espaces publics, voirie et cimetière dans le cadre du 0 phyto)
- **Recensement 2024 : recours à un emploi à mi-temps de septembre 2023 et un temps plein en janvier 2024**

→ **L'augmentation globale de la masse salariale évaluée à 204 000 € se répartit comme suit :**

- augmentation du nombre d'agents représentant en moyenne 3 ETP, soit 105 000 €
- impact en année pleine de la hausse du point d'indice, soit plus 35 000 €, soit 70 000 € en année pleine
- évolution du coût par agent : régime indemnitaire, revalorisation des grilles, rappels de salaires.

## Les Charges de gestion courante (C/65)

- **Subventions aux associations :** poursuite de la réduction du montant global progressivement / s'inscrire dans une réflexion globale à mener dans le cadre du relogement des associations de l'immeuble avenue Albert Thomas, des missions et moyens donnés par la Collectivité (mise à disposition d'équipements, de matériels et de moyens humains).

**Montant 2022 versé € : 210 000 €** y compris la subvention de la SISA de 12 500 €

**Montant 2023 : montant global proposé : 190 000 €** y compris la subvention de la SISA de 10 000 € (en 2023 et 2024) et les activités scolaires (voyages, transports) de 9 000 €. La baisse des subventions doit s'accompagner d'une rencontre régulière avec les associations pour faire le point sur les activités et les mises à disposition de moyens de la Collectivité (humains, techniques, locaux, etc.)

- **Subvention aux budgets annexes :** la viabilisation du lotissement Ilot du Couderc au Causse Blanc est prévue sans subvention d'équilibre du budget principal.
- **Subvention aux au CCAS – Service d'Aide à Domicile :** en 2022, le budget principal a dû abonder par une subvention supplémentaire de 50 000 € (montant qui devait être économisé par une baisse de la trésorerie du service Solidarité). Au vu de l'augmentation du tarif horaire passant de 22 € à 23 €/heure, de la compensation du Complément de Traitement Indiciaire par le Département de l'Aveyron et de la baisse du régime indemnitaire à due concurrence versé par la Commune pour pallier l'absence de reconnaissance du métier d'aide à domicile, **un montant de 135 300 € a été inscrit** répartis pour 60 000 € pour service Solidarité (dont 35 000 € de salaires neutres budgétairement car refacturés) et 75 300 € pour le Service d'Aide à Domicile.
- **Indemnités des élus :** augmentation liée à l'évolution du nombre d'Adjoints et de Conseillers Délégués et de la hausse du point d'indice des rémunérations de la fonction publique au 1<sup>er</sup> juillet 2022 (effet en année pleine en 2023) : soit 100 200 € en 2021, 111 900 € en 2022, et **115 000 € estimés pour 2023.**

## LES RECETTES

### Les dotations de l'Etat

#### L'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour la Commune

Pour Capdenac-Gare sur la période 2012 à 2020, le montant de la dotation forfaitaire est passé de 862 268€ à 580 000€, soit une perte de 299 465 €. Cependant si on cumule ces baisses annuelles, la perte globale pour la Commune est de 1 614 989 € sur 8 ans.

Évolution de la DGF	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Dotation Forfaitaire (DF)</b>	<b>601</b>	<b>592</b>	<b>546</b>	<b>444</b>	<b>342</b>	<b>282</b>	<b>266</b>	<b>251</b>	<b>230 055</b>	<b>211</b>	<b>190 000</b>	<b>188 000</b>
Dont :	<b>425</b>	<b>030</b>	<b>191</b>	<b>408</b>	<b>492</b>	<b>826</b>	<b>981</b>	<b>180</b>		<b>196</b>		
<b>Effet variation de population</b>	<b>-6 781</b>	<b>-3 586</b>	<b>-2 390</b>	<b>4 800</b>	<b>-444</b>	<b>3 647</b>	<b>-2 000</b>	<b>623</b>	<b>-7 455</b>	<b>-4 078</b>	<b>-4 000</b>	<b>-2 000</b>
Effet prélèvement pour péréquation CRFP	-5 312	-5 809	-8 155	-16 386	-13 332	-18 852	-13 000	-16 424	-15 480	-	-17 000	-
			-35 294	-90 197	-88 140	-44 461	-1 000		1 810	14 781		
<b>+ Dotation aménagement (DSR, DNP)</b>	<b>260</b>	<b>230</b>	<b>225</b>	<b>288</b>	<b>299</b>	<b>304</b>	<b>317</b>	<b>322</b>	<b>332 748</b>	<b>346</b>	<b>359 000</b>	<b>389 000</b>
Dont DSR	843	012	018	888	334	403	394	976		907		
Dont DNP	237 262	218 221	225 018	261 403	274 598	301 285	317 394	322 976	332 748	346	359 000	389 000
	23 581	11 791	-	27 485	24 736	3 118	-	-	-	907		
<b>= DGF</b>	<b>862</b>	<b>822</b>	<b>771</b>	<b>733</b>	<b>641</b>	<b>587</b>	<b>584</b>	<b>574</b>	<b>562 803</b>	<b>558</b>	<b>549 000</b>	<b>576 000</b>
	<b>268</b>	<b>042</b>	<b>209</b>	<b>296</b>	<b>826</b>	<b>229</b>	<b>375</b>	<b>156</b>		<b>103</b>		
		-40 226	-50 833	-37 913	-91 470	-54 597	-2 854	-10 219	-11 353	- 4 700	- 9 103	<b>+27 000</b>
Perte cumulée	<b>-286 268 €</b>											
<b>DGF par habitant</b>	<b>185 €</b>	<b>178 €</b>	<b>168 €</b>	<b>157 €</b>	<b>137 €</b>	<b>124 €</b>	<b>124 €</b>	<b>122 €</b>	<b>122 €</b>	<b>123 €</b>	<b>117 €</b>	<b>123 €</b>

DSR : Dotation de Solidarité Rurale / DNP : Dotation Nationale de Péréquation

**En 10 ans, l'Etat a repris à la Commune 36% de la dotation par habitant.**

### La fiscalité

Depuis 2010, la progression des recettes fiscales a permis d'atténuer la dégradation de la situation financière de la collectivité. Sans la progression des bases et la croissance des taux ménages sur la période, l'épargne nette dégagée serait très faible voire négative, exceptée en 2018.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produit TH	690 387	675 224	687 870	714 685	759 668	743 663	94 462	94 450 €
Produit THLV			28 418	26 473	23 226	23 226	17 735	16 360 €
Produit FB	1 086 206	1 108 097	1 161 131	1 197 649	1 234 351	1 265 983	1 745 348	1 869 788
Produit FNB	28 733	29 287	29 654	30 479	31 085	32 032	32 417	34 021
<b>Produit 3 taxes</b>	<b>1 805 326</b>	<b>1 812 608</b>	<b>1 907 073</b>	<b>1 969 286</b>	<b>2 048 329</b>	<b>2 064 904</b>	<b>1 889 961</b>	<b>2 014 619</b>

La perte de produits de taxe d'habitation en 2016 est liée à la suppression de la demi-part des personnes veuves, le produit a été récupéré en 2017 dans la compensation de TH.

En 2017, la collectivité a instauré la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV). Le taux appliqué est celui de la taxe d'habitation. Le produit de la THLV a vocation à financer, tout ou partie, de la participation de la Commune aux aides accordées dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain - OPAH - RU. L'objectif étant de rénover un patrimoine dégradé et remettre sur le marché immobilier de biens en location ou en vente. Ce produit a vocation à diminuer.

**En 2023, la Commune retrouve son pouvoir de taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaire (THRS) et sur les logements vacants (THLV).**

### Rappel de l'évolution des taux

Afin de financer son Programme Pluriannuel d'Investissement, la Commune a adopté une augmentation de l'ensemble des taux d'imposition de 1% (hormis 2015 : + 1,5% et 2011 : + 2,5%).

En 2020 et 2021, afin de compenser la perte de pouvoir du taux sur la taxe d'habitation supprimée (sur la résidence principale), il a été nécessaire d'augmenter le taux de foncier bâti de 1,6%.

En 2022, l'augmentation du taux de foncier a été de 2%.

**En 2023, la revalorisation légale des bases est de 7,1%. A taux constants, le produit de fiscalité augmente de près de 142 000 €, avec l'augmentation de 2%, le produit fiscal est augmenté de 56 800 €, soit une évolution globale de près de 200 000 €, une fois appliqué le coefficient correcteur.**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022	Taux 2022	Produit fiscal 2022 (Hors rôles supplémentaires)	Bases 2023 (prévisionnelles)	Taux constants	Produit 2023 taux constants En €	Incidence des bases (hors écrêtements) En €	Incidence des bases en %	Hausse des taux	Nouveaux taux 2023	Nouveau produit fiscal 2023 En €	Incidence de la hausse d'impôt (hors écrêtements) En €	Incidence cumulée (hors écrêtements) En €
Taxe d'habitation Résidences secondaires (2023)	829 236	11,39%	94 450	888 112	11,39%	101 156	6 706	7,10%	<b>2,00%</b>	11,62%	103 199	2043	8749
Taxe d'habitation Logements Vacants	143 634	11,39%	16 360	153 832	11,39%	17 521	1 162	7,10%	<b>2,00%</b>	11,62%	17 875	354	1515
Taxe foncière	5 970 924	41,86%	2 499 429	6 389 000	41,86%	2 674 435	175 007	7,00%	<b>2,00%</b>	42,70%	2 728 103	53 668	228 674
Taxe foncier non bâti	36 827	92,38%	34 021	39 800	92,38%	36 767	2 746	8,07%	<b>2,00%</b>	94,23%	37 504	736	3 483
<b>Total fiscalité</b>			<b>2 644 259</b>			<b>2 829 880</b>	<b>185 621</b>				<b>2 886 680</b>	<b>56 800</b>	<b>242 421</b>

#### Incidence budgétaire avec l'application du coefficient correcteur (en €)

	2022	2023 taux constants	2023 évolution des taux
Produit attendu des taxes Foncier Bâti et Foncier non Bâti	2 644 259	2 829 880	2 886 680
+ Ressources Taxe d'habitation	116 012	118 677	118 677
+ Allocations compensatrices et DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle)	299 020	319 304	319 304
- Contribution coefficient correcteur	-632 613	-676 248	-676 248
<b>= Montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité locale inscrit C/7311</b>	<b>2 426 678</b>	<b>2 591 613</b>	<b>2 648 413</b>
perçu	2 014 619	2 153 632	2 210 432
<b>Variation</b>	<b>Effet global</b>		<b>198 786</b>
	-dont effet revalorisation des bases		<b>141 986</b>
	-dont effet évolution des taux		<b>56 800</b>

#### Evolution des autres produits en 2023

-**Maison de Santé** : augmentation des loyers des professionnels au vu de l'occupation des locaux, suppression de la refacturation des charges locatives assumées directement par les professionnels

-**Restauration scolaire** : prise en compte de l'augmentation des tarifs votés en 2022, demande au Département de l'Aveyron de la prise en charge de l'augmentation du prix du coût de revient du repas (en cours de négociation, non inscrit)

- **Crématorium** : augmentation de la redevance communale : prise en compte en année pleine de la négociation 2022 (pour mémoire : montant perçu en 2021 : 22 900 € / 43 500 € inscrits en

2023) et nouvelle négociation à venir avec l'exploitant pour une augmentation en lien avec les augmentations de tarifs de l'énergie (non inscrit)

- **Droits et mutations issus des ventes** : montant 2021 reconduit (60 000 €) compte-tenu du montant exceptionnel perçu en 2022 de 100 000 €

- **Espace France Services** : participation de l'Etat : 35 000 € par an soit sur 3 trimestres, 26 250 € inscrits.

- **Berges du Lot** : Restaurant de plein air La Guinguette : inscription du nouveau loyer (16 200 € HT) et suppression des charges antérieures, camping : aire de camping-car (6 500 €)+ location du logement du camping (1 000 €)

- **Augmentation de locations diverses** (exemple : pylône radio Totem : augmentation de 880 € à 1 050 €/an)

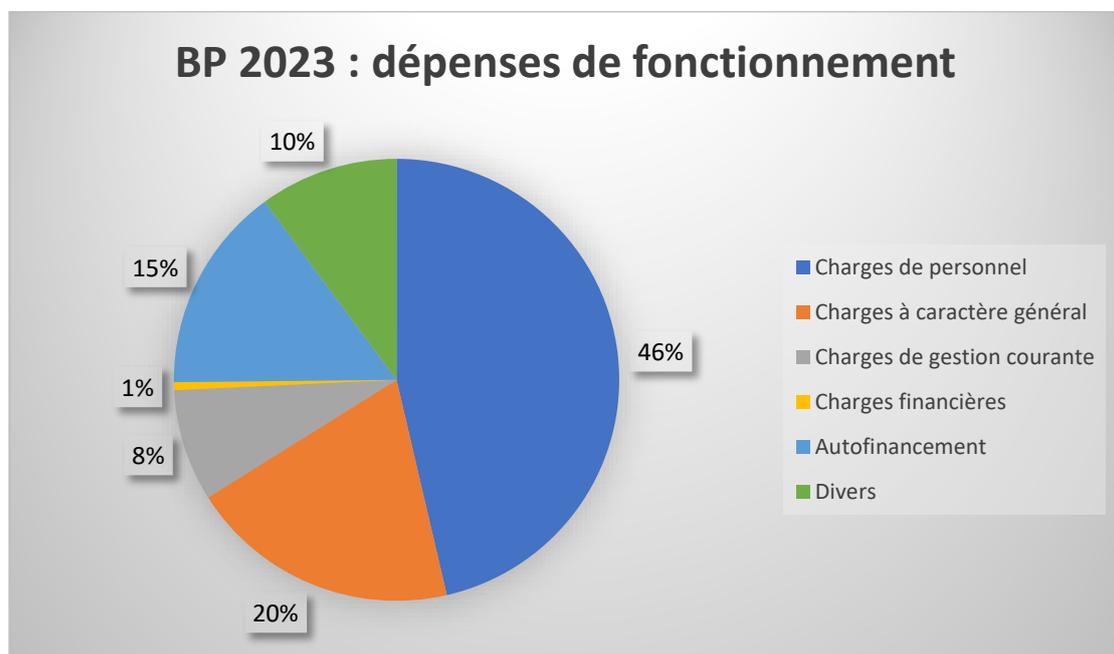
- **Augmentation des tarifs 2023** : exemple : locations de salles : prise en compte des augmentations votées au 1<sup>er</sup> janvier 2023

## EQUILIBRE DU PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023

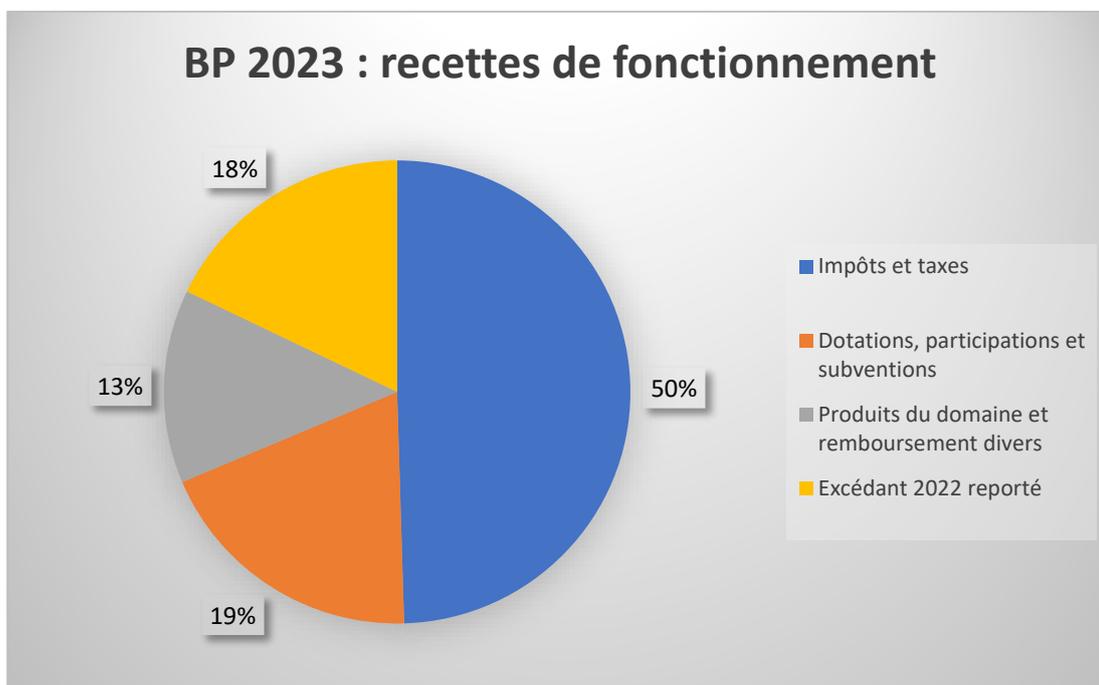
A fiscalité constante, il apparaît que l'évolution des dépenses est beaucoup plus forte (+240 000 €) que celle des recettes (+65 000 €), soit un écart de 175 000 €. Avec une augmentation de la fiscalité de 2%, l'écart est réduit à 120 000 €.

L'excédent de clôture passerait de 340 000 € en 2022 à 220 000 € en 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES	Réalisé 2022	Budget 2023
Chapitre 11 Charges à caractère général	1 120 226,42	1 261 734,00
Chapitre 012 Charges de personnel	2 767 216,30	2 971 230,00
Chapitre 65 Charges de gestion courante	553 776,10	524 800,00
Chapitre 66 Charges financières	21 913,61	37 000,00
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	14 577,60	641 035,64
Chapitre 68 Dotations aux provisions	0,00	1 000,00
Chapitre 014 - Atténuation de produits	2 877,00	4 000,00
Chapitre 42 Opérations d'ordre entre sect°	320 984,80	270 480,00
Chapitre 023 - Virement section d'investissement	0,00	724 562,28
Total	4 801 571,83	6 407 361,92



<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES</b>	Réalisé 2022	Budget 2023
Chapitre 13 Atténuation de charges	6 933,37	8 000,00
Chapitre 70 Produits des services et domaine	539 749,46	530 540,00
Chapitre 73 Impôts et taxes	3 020 712,03	3 173 032,00
Chapitre 74 Dotations et participations	1 206 330,05	1 224 760,00
Chapitre 75 Autres produits de gest°	210 407,77	216 271,00
Chapitre 76 Produits financiers	4 005,08	3 044,00
Chapitre 77 Produits exceptionnels	75 697,96	4 300,00
Chapitre 42 Opération d'ordre	78 309,72	103 400,00
Total hors report	5 142 145,44	5 263 347,00
<i>Calcul de l'excédent de clôture</i>	<i>340 573,61</i>	
Excédent 2021 reporté	803 441,31	
Total Recettes 2022 avec excédent 2021 reporté	5 945 586,75	
Excédent 2022 = excédent de clôture + excédent reporté	1 144 014,92	1 144 014,92
Total Recettes 2023 avec excédent reporté		6 407 361,92



### III. BUDGET PRINCIPAL 2023 : SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Bilan de la section d'investissement 2022

Dépenses	1 366 135,60 €
Recettes	1 597 863,87 €
<b>Excédent 2022</b>	<b>231 728,27 €</b>

#### **Calcul du besoin de financement**

Restes à Réaliser (RAR) Dépenses (devis ou marchés signés en cours de réalisation)	397 106,58 €
---	--------------

+ Déficit  
(sans objet en 2022, un excédent est dégagé)

<b>Total (A)</b>	397 106,58 €
------------------	--------------

Restes à Réaliser (RAR) Recettes (subventions accordées pour les opérations en cours)	165 711,22 €
--	--------------

+ Excédent 2022	<u>231 728,27 €</u>
<b>Total (B)</b>	397 439,49 €

Le solde B – A étant positif de 332,91 €  
Le besoin de financement 2022 = **0,00 €**

Le résultat d'investissements 2022 est exceptionnellement excédentaire résultant de plusieurs facteurs :

- ◆retard dans le décaissement de l'opération de la Résidence Capèle (factures finales refaites)
- ◆décalage important entre les travaux de l'Accueil Passerelle et le décaissement des factures
- ◆réalisation de l'emprunt en novembre 2022
- ◆meilleur suivi des subventions avec le versement d'acomptes importants comme pour l'Accueil Passerelle
- ◆gestion des crédits en Autorisation de Programme pour la plupart des opérations ce qui supprime les restes à réaliser à financer.

Pour une meilleure visibilité budgétaire, il est proposé de gérer en 2023 toutes les opérations d'investissement sous forme d'Autorisations de programme et d'anticiper la nomenclature comptable M57 applicable en 2024.

L'excédent d'investissent 2022 de 231 728,27 € ajouté aux restes à réaliser recettes de 165 711,22 € = 397 439,49 € couvre les restes à réaliser dépenses de 397 106,58 €.

→ Les investissements réalisés en 2022 n'ont pas besoin de l'autofinancement de la section de fonctionnement dégagé en 2022 : l'autofinancement 2022 est reporté pour financer les investissements 2023.

## Autorisations de Paiements et des Crédits de Paiements

Pour une meilleure visibilité budgétaire, il est proposé de gérer en 2023 toutes les opérations d'investissement sous forme d'Autorisations de programme et d'anticiper la nomenclature comptable M57 applicable en 2024.

Opérations	DEPENSES						RECETTES						état
	Réalisé	Total 2023	2024	2025	2026	TOTAL	Réalisé	Total 2023	2024	2025	2026	TOTAL	
114 - Camping		1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	création
195 - Matériels de transport		180 280,00	140 000,00	40 000,00	40 000,00	400 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	création
221 - Centre aéré		2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	création
224 - Parc de Capèle		5 224,00	22 000,00	2 000,00	2 000,00	31 224,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	création
231 - Opération Gendarmerie		2 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	création
240 - Voirie		299 040,60	320 000,00	150 000,00	150 000,00	919 040,60	0,00	50 960,00	12 150,00	0,00	0,00	63 110,00	création
243 - Matériels divers	40 550,87	35 000,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00	180 550,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Modification
254 - Achat de terrains		62 948,80	30 000,00	30 000,00	30 000,00	152 948,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	création
256 - Travaux de bâtiments	20 160,56	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	340 160,56	575,00	13 678,20	0,00	0,00	0,00	14 253,20	Modification
282 - Agora		2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	création
286 - Mairie		77 477,64	87 000,00	7 000,00	7 000,00	178 477,64	0,00	164 409,22	35 000,00	0,00	0,00	199 409,22	création
294 - Réseaux divers		84 593,00	78 400,00	40 000,00	40 000,00	242 993,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	création
301 - Restaurant scolaire		31 308,40	10 000,00	10 000,00	10 000,00	61 308,40	0,00	19 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	34 000,00	création
307 - Base nautique - Port		6 002,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	15 002,00	0,00	7 292,00	0,00	0,00	0,00	7 292,00	création
310 - Equipements sportifs		297 529,94	400 000,00	30 000,00	30 000,00	757 529,94	0,00	169 675,00	93 500,00	0,00	0,00	263 175,00	création
311 - Maison de santé	2 071 625,01	172 129,00	80 000,00	2 000,00	2 000,00	2 327 754,01	1 048 382,91	215 533,33	176 083,77	0,00	0,00	1 440 000,01	Modification
312 - Accueil de loisirs		8 467,20	0,00	0,00	0,00	8 467,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	création
313 - Espace France Services	55 324,91	215 337,33	655 000,00	0,00	0,00	925 662,24	0,00	0,00	194 100,00	0,00	0,00	194 100,00	Modification
314 - Etablissements scolaires	384 041,45	1 139 073,36	220 000,00	50 000,00	50 000,00	1 843 114,81	120 101,78	551 957,50	136 000,00	24 000,00	0,00	832 059,28	Modification
315- Rénovation urbaine	9 368,98	113 431,00	63 000,00	35 000,00	35 000,00	255 799,98	0,00	35 800,00	18 200,00	0,00	0,00	54 000,00	Modification
316 - Immeuble Albert Thomas	328 413,94	148 245,53	5 000,00	5 000,00	5 000,00	491 659,47	34 125,00	259 625,00	0,00	0,00	0,00	293 750,00	Modification
317 - Restaurant de plein air		37 500,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	58 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	création
<b>total opérat° affectées</b>	<b>2 909 485,72</b>	<b>3 000 587,80</b>	<b>2 244 400,00</b>	<b>535 000,00</b>	<b>535 000,00</b>	<b>9 224 473,52</b>	<b>1 203 184,69</b>	<b>1 487 930,25</b>	<b>670 033,77</b>	<b>29 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>3 395 148,71</b>	

**Programme prévisionnel de travaux de voirie 2023 : 400 000 €** (compte tenu de l'enveloppe non consommées 2020 à 2022)

- Rénovation Eclairage public : traitement de 190 points lumineux énergivores : 110 000 € / objectif d'atteindre 100% de led sur la partie basse du centre-ville
- Voirie : 260 000 € dont voirie urbaine : rue Arsène Lugan, Chemin des Sources, rue Salengro, rue Claude Bernard, etc. et dont voirie rurale : Le Roc à Livinhac, Lacoste, Le Soulou, Lagarrigue + campagne de point à temps

# Budgets Annexes

## Les lotissements Habitat viabilisés

Lotissement	Nature / Objectif	Impact Financier
<b>Lotissement de Cabrespine</b> (créé en 2011)	Un lot reste difficilement vendable du fait de la contrainte très forte de l'emprise de la canalisation TIGF.	Prix du lot déjà abaissé à 31 140 €
<b>Lotissement du Centre aéré – tranche 1</b> (créé en 2016)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- créer un lotissement communal de 6 lots</li> <li>- viabiliser 4 lots privés : le budget principal verse une participation aux travaux pour les lots privés (51 105 €) : en contrepartie, il recevra la Taxe d'Aménagement au taux majoré auxquels ces terrains privés sont soumis. La participation est versée sur 3 ans de 2019 à 2021.</li> </ul>	<p>Le prix de vente a été déterminé par lot. Le déficit de lotissement est de 36 000 € pris en charge sur 3 ans par le Budget Principal, de 2019 à 2021.</p> <p><a href="#">Un 1<sup>er</sup> lot a été vendu en février 2022.</a></p>

## Les lotissements Habitat à viabiliser

<b>Lotissement du Centre aéré – tranche 2</b> (créé en 2017)	<p>Réserve foncière totale s'élevant à 11 152 m<sup>2</sup> pour un montant de 52 708 €.</p> <p>En 2019, une étude topographique a été lancée et une amorce de réseaux d'assainissement a été réalisée lors des travaux de l'avenue Pasteur afin de résoudre le problème de contre pente.</p>	<p><a href="#">Possibilité de créer une dizaine de lots :</a> La viabilisation de ce lotissement est complexe techniquement et élevée financièrement compte tenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'Opération d'Aménagement Programmée inscrite au Plan Local d'Urbanisme des contraintes liées au réseau de l'assainissement</li> <li>- de l'élargissement et de la rénovation de la voirie rue du Centre aéré qui sera nécessaire</li> <li>- de la proximité avec le bâtiment du centre aéré aujourd'hui à vocation de loisirs</li> </ul> <p><a href="#">Vu la complexité, une réflexion est menée sur le portage de cet aménagement</a></p>
<b>Lotissement du Causse Blanc</b> (créé en 2019)	Réserve foncière avec l'achat d'une vaste parcelle de 6 535 m <sup>2</sup> pour un montant de 51 000 €.	<a href="#">Viabilisation prévue au 2d trimestre 2023. Le prix de vente est à fixer sans subvention d'équilibre du budget principal.</a>

## Les lotissements Habitat à l'état de réserve foncière

Lotissement	Nature	Projet
<b>Lotissement Quartier Bonnet</b> (créé en 2008)	Réserve foncière, classée en zone naturelle, à compléter par l'achat d'autres terrains	<a href="#">Constituer un ensemble cohérent à urbaniser en lien avec les fonctionnalités du quartier : négociation à venir avec la SNCF pour l'achat de terrains.</a>
<b>Lotissement Joseph Fabre</b> (créé en 2019)	Réserve foncière en centre-ville. Un terrain de 5 121m <sup>2</sup> a été acheté en 2019 pour un montant de 27 500 €.	<a href="#">Travailler sur l'achat d'autres terrains pour constituer un ensemble cohérent à urbaniser en lien avec les fonctionnalités du quartier.</a>
<b>Lotissement – secteur de Cabrespine</b>	Constituer une réserve foncière / Budget à créer	<a href="#">Travailler sur l'achat d'autres terrains pour constituer un ensemble cohérent à urbaniser dans le cadre d'une Opération d'Aménagement Programmée inscrite au Plan Local d'Urbanisme.</a>

## Les Budgets à vocation économique

Lotissement	Nature / Objectif	Projet
<b>Budget des Taillades</b> (créé en 2018)	Cette zone non viabilisée n'a pas fait l'objet d'un transfert à la Communauté et est restée de compétence communale.	La situation de cette zone à proximité des captages d'eau potable et avec des contraintes fortes de réseaux (canalisation TIGF) permet seulement l'implantation d'entreprises de type tertiaire ou non polluantes. Sur les 49.500 m <sup>2</sup> , 13.168 m <sup>2</sup> ont été vendus au prix d'achat à l'entreprise Raynal et Roquelaure pour l'extension de son parking ; il reste 36.332 m <sup>2</sup> à vendre.

## Le nouveau Budget Energies renouvelables

### Objectifs

- 1) S'engager dans une démarche de transition et de sobriété énergétique pour améliorer la résilience de la Collectivité : objectif d'être producteur d'énergie et d'aller à terme vers de l'autoconsommation pour diminuer la facture d'électricité ce qui permet d'améliorer l'épargne nette de la Collectivité.
- 2) Saisir l'opportunité de renforcer l'offre d'équipements sportifs extérieurs pour les scolaires et les associations et de supprimer les occupations des bâtiments énergivores et obsolètes des espaces Raynal et Roquelaure.

Après étude technique et financière, les trois projets identifiés sont :

#### **Projet 1 : Berges du Lot : création et couverture de mini-stades**

Objectif : construire et mettre à disposition une surface sportive avec des équipements pour les établissements scolaires et les associations : terrains multisports.

#### **Projet 2 : Stade municipal : couverture du boulodrome**

Objectif : couvrir les terrains de jeux de boules existants et supprimer à terme les terrains du parking Raynal et Roquelaure.

#### **Projet 3 : Parking du cimetière : pose d'ombrières**

Objectif : structurer le stationnement et stabiliser la surface de stationnement.

#### Calendrier prévisionnel

2023	Etudes et travaux préalables
2024	Pose des panneaux photovoltaïques Signature du contrat d'énergie avec EDF Contractualisation de l'emprunt
2025	Mise en service et revente d'électricité Début du remboursement de l'emprunt

Sur les 20 ans, 2025-2044, les recettes de revente de l'électricité couvrent les investissements photovoltaïques. Les calculs ont été effectués sur des fourchettes basses de tarifs de revente. L'hypothèse de taux retenue pour la contractualisation de l'emprunt est de 3%, à confirmer avec une rencontre à venir avec la Banque des Territoires qui vient en appui des Collectivités sur ce type de dossier.

- A partir de 2045 : dans le schéma de poursuite de la revente : la recette minimale de revente est de 116 000 €
- Pendant la période 2025-2044 : recherche d'opportunités en autoconsommation pour faire des économies sur les consommations des équipements communaux (exemple : restaurant scolaire). En cas d'autoconsommation, l'économie est de 150 000 € par an car le prix de rachat est plus bas que le prix de revente.

## **Autorisation de programme et crédits de paiements 2023 à 2024**

	Crédits de paiements 2023	Crédits de paiements 2024	Autorisation de programme
OP 101 Berges du Lot	83 000 €	720 000 €	803 000 €
OP 102 Stade municipal	32 000 €	440 000 €	472 000 €
OP 103 Parking du cimetière	30 000 €	405 000 €	435 000 €
Total des opérations	145 000 €	1 565 000 €	1 710 000 €

# Les Budgets Annexes des Services Publics Industriels et Commerciaux

Au sens comptable, les Budgets de l'Eau et de l'Assainissement sont des Services Publics Industriels et Commerciaux, dit SPIC : les recettes doivent couvrir les dépenses du service. Les données présentées sont € HT car ces sont assujettis à la TVA.

## Mode de gestion des services budgets eau et assainissement

La Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite Loi NOTRE a prévu que les compétences eau et assainissement soient transférées de façon obligatoire le 1<sup>er</sup> janvier 2020 au Grand Figeac sauf expression d'une minorité de blocage constituée par le vote de 25% des Communes représentant au moins 20% de la population avant le 30 juin 2019. Grand Figeac a lancé une étude prospective afin d'établir un diagnostic et des perspectives de gestion du service. L'expression de la minorité de blocage sur le Grand Figeac a reporté cette échéance au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Les Communes et Grand Figeac peuvent cependant s'accorder pour un transfert de compétences avant cette date limite. **Une réflexion va être menée avec la ville de Figeac pour réfléchir à un service géré intégralement en régie.**

**Les contrats actuels de prestations de services ont été renouvelés le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et se termineront le 31 décembre 2024. ; ils concernent :**

- le traitement, la production et la distribution de l'eau potable
- l'exploitation de la station d'épuration

## Le budget de l'Eau

Pour information, le réseau compte 100 km de réseau, la station des Coumbals est dimensionnée pour tenir compte des besoins des industries agro-alimentaires ce qui correspond à la capacité de traitement d'une ville comme Figeac. La station des Coumbals produit 700 000 m<sup>3</sup>. Le besoin en eau pour tous les consommateurs est en moyenne de 3 500 m<sup>3</sup>/jour sachant que le champ captant à une capacité de production de 8 000 m<sup>3</sup>/jour.

## Le financement du service

En 2023 : hausse de 4% eu égard à la hausse du contrat d'exploitation indexé et du renchérissement du coût des travaux, soit une augmentation de 8,29 € HT de la facture annuelle Eau pour un particulier (hors TVA et redevances Agence de l'Eau Adour Garonne).

Tarifs en €HT/an	2022	2023
Abonnés domestiques et municipaux : diamètre de compteur AEP <60 mm part fixe part variable au m <sup>3</sup>	59,35 1,2325	61,71 1,2818
Abonnés Installations Classées pour la Protection de l'Environnement part fixe : diamètre de compteur AEP égal à 80 mm part fixe : diamètre de compteur AEP égal et supérieur à 100 mm part variable au m <sup>3</sup>	7 491 20 810 0,9677	7 791 21 642 1,0064
Abonnés : services publics : Syndicat des Eaux de Foissac part fixe part variable au m <sup>3</sup> : à partir de 13 500 m <sup>3</sup>	<i>Actualisé avec les indices de la convention</i>	
Abonnés : services publics : Syndicat des Eaux de Capdenac part fixe part variable au m <sup>3</sup> avec un minimum facturé de 1 825 m <sup>3</sup>	793,51 0,3691	825,25 0,3839

## Les recettes de fonctionnement du service

Elles sont composées par :

- **Les redevances des particuliers** qui comprennent une part fixe et une part proportionnelle à la consommation d'eau potable), son montant est relativement stable, en moyenne de l'ordre de 420 000 €/an.
- **Les redevances des industriels** qui comprennent aussi 2 parts : une part fixe et un abonnement, le montant des redevances des 5 Installations Classées est de l'ordre de 250 000 €/an.
- **La redevance du Syndicat de Capdenac-le Haut- Lunan - Saint Félix**, raccordé sous forme d'interconnexion depuis l'été 2019

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Ce budget dégage un montant de l'ordre de 200 000 € d'excédent par an ce qui permet l'autofinancement des investissements. L'excédent de clôture 2022 est seulement de 102 000 € du fait du retard par l'exploitant de la transmission de 3 trimestres de consommation des industriels.

Les excédents non consommés se fondent avec le résultat annuel ce qui permet de constituer des réserves notamment pour anticiper de gros travaux de renouvellement de réseaux.

Le résultat 2022 de 102 200 € s'ajoute au résultat 2021 reporté de 414 400 €, soit un total de 516 600 € : une partie est utilisée pour solder les investissements 2022 à hauteur de 56 000 €, ce qui permet un report pour les travaux 2023 de 460 600 €.

### Les évolution 2023 en dépenses :

- recrutement d'un ingénieur eau/assainissement avec une rémunération à imputer en partie sur ce budget / salaire remboursé au budget de la Commune (sur 1 an)
- inscription d'une étude de faisabilité d'un passage du service en régie (à confirmer)

### Les évolution 2023 en recettes :

- vote d'une hausse des tarifs de 4%

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour faciliter la gestion du service, ce budget est voté sous forme d'autorisations de programmes et de crédits paiements. Le plan pluriannuel d'investissements sera actualisé au vu des crédits 2022 non consommés et à reporter.

### Dépenses d'investissement

- ▶ Reprise et mise à jour de l'étude de protection des captages d'eau potable : inscription en 2023 des études préalables (état parcellaire ; etc.) et des honoraires d'un bureau d'étude (20 000 €)
- ▶ Aucuns travaux de renouvellement de canalisations n'ont été réalisés en 2022 / Quartier avenue Albert Thomas, rues Pierre Sépard et Michel Fournier : renouvellement des canalisations d'eau potable : 450 000 € : étude à mener en 2023 pour une réalisation des travaux en 2024-2025
- ▶ Géoréférencement du réseau à réaliser avant le 31.12.2025
- ▶ Schéma directeur d'alimentation d'eau potable à réaliser avant le 31.12.2024 / programmé sur 2023 et 2024

### Recettes d'investissement

- ▶ Fort montant des amortissements (dépense obligatoire de la section de fonctionnement) : 160 000 €
- ▶ Utilisation de l'excédent cumulé
- ▶ Subventions pour le Géoréférencement et le Schéma d'alimentation d'eau potable
- ▶ Emprunt prévisionnel de 300 000 € à souscrire en 2024 pour financer les travaux du quartier Albert Thomas

## Autorisation de Programmes et Crédits de Paiements

DEPENSES	Réalisé	Crédits de paiements 2023	Crédits de paiements 2024	Crédits de paiements 2025	Crédits de paiements 2026	Autorisation de paiements
N°190 Renouvellement de canalisations	87 301,00	180 000,00	310 000,00	200 000,00	0,00	777 301,00
N°200 Branchements	67 351,15	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00	217 351,15
N°105 Travaux divers	59 150,65	95 000,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00	439 150,65
N°109 Schéma directeur	0,00	35 000,00	65 000,00	35 000,00	5 000,00	140 000,00
N°110 Périmètres AEP	0,00	60 000,00	20 000,00	10 000,00	0,00	90 000,00
N°120 Usine de pompage	187 241,91	110 000,00	130 000,00	20 000,00	0,00	447 241,91
Sous Total Opérations	401 044,71	530 000,00	670 000,00	410 000,00	100 000,00	2 111 044,71

## Le budget de l'assainissement

### Le financement du service

En 2023 : hausse de 4% eu égard à la hausse du contrat d'exploitation indexé et du renchérissement du coût des travaux, soit une augmentation de 6,64 € HT de la facture annuelle Eau pour un particulier (hors TVA et redevances Agence de l'Eau Adour Garonne).

Tarifs en HT €/an	2022	2023
Abonnés domestiques et municipaux : diamètre de compteur AEP <60 mm		
part fixe	30,61	31,84
part variable au m <sup>3</sup>	1,1272	1,1723
Abonnés Installations Classées pour la Protection de l'Environnement		
part fixe: diamètre de compteur AEP 20 mm	502	522
part fixe: diamètre de compteur AEP 50 mm	2 914	3 031
part fixe: diamètre de compteur AEP égal à 80 mm	18 313	19 046
part fixe: diamètre de compteur AEP égal et supérieur à 100 mm	29 137	30 302
part variable à la tonne de DCO (Demande Chimique en Oxygène)	1 197	1 245
Abonnés : autres services publics : Syndicat de Capdenac		
part variable au m <sup>3</sup> (selon convention)	1,1407	1,1863

### Les recettes de fonctionnement du service

Elles sont composées par :

- **Les redevances des particuliers** qui comprennent un abonnement depuis 2019 et une part proportionnelle, son montant est relativement stable, en moyenne de l'ordre de 240 000 €/an.
- **Les redevances des industriels** qui comprennent aussi 2 parts : une part fixe et un abonnement, qui permet de stabiliser une partie des recettes ; la part variable fluctue selon leur activité puisqu'elle est fonction de leur production de pollution mesurée avec le paramètre de la DCO - Demande Chimique en Oxygène. Le montant des redevances des 5 Installations Classées varient de 260 000 à 350 000 €/an.
- **La redevance de la Commune de Capdenac-le Haut** qui oscille entre 20 000 et 25 000 €/an.
- **La prime d'exploitation de l'Agence de l'Eau** qui baisse : elle est de l'ordre de 3 000 €
- **La Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)** qui est due lors du raccordement de construction nouvelle, le montant annuel peut être très variable selon la nature des projets des particuliers ou des investisseurs.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Ce budget dégage de l'ordre de 100 000 € d'excédent par an et 155 300 € en 2023 ce qui permet l'autofinancement des investissements appelé affectation de résultat. Les excédents non consommés se fondent avec le résultat annuel ce qui permet de constituer des réserves notamment pour anticiper de gros travaux de renouvellement de réseaux.

Le résultat 2022 de 155 300 € s'ajoute au résultat 2021 reporté de 824 800 €, soit un total de 980 100 €. Compte-tenu du retard pris par les travaux sur la station d'épuration, la totalité de cet excédent servira au financement des travaux 2023.

**Les évolution 2023 en dépenses :**

- recrutement d'un ingénieur eau/assainissement avec une rémunération à imputer en partie sur ce budget / salaire remboursé au budget de la Commune (sur 1 an)
- inscription d'une étude de faisabilité d'un passage du service en régie (à confirmer)

**Les évolution 2023 en recettes :**

- vote d'une hausse des tarifs de 4%

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Pour faciliter la gestion du service, ce budget est voté sous forme d'autorisations de programmes et de crédits paiements. Le plan pluriannuel d'investissements sera actualisé au vu des crédits 2022 non consommés et à reporter.

**Dépenses d'investissement**

- ▶ Les travaux de mise aux normes et de gros entretien sur la station d'épuration ont débuté fin 2022 et seront achevés en 2023. Le montant prévisionnel de l'opération est de 740 000 €
- ▶ Aucuns travaux de renouvellement de canalisations n'ont été réalisés en 2022 / Quartier avenue Albert Thomas, rues Pierre Sépard et Michel Fournier : renouvellement des canalisations d'eau usées avec créations de réseaux séparatif et pluvial distincts : 850 000 € : étude à mener en 2023 pour une réalisation des travaux en 2023-2024
- ▶ Compte-tenu de la problématique de la gestion des eaux pluviales, l'étude hydraulique avec la mise à jour du schéma d'assainissement (pluvial et eaux usées) est programmée sur les années 2023 et 2024, le montant prévisionnel est de 100 000 €

**Recettes d'investissement**

- ▶ Le fort montant des amortissements, dépense obligatoire de la section de fonctionnement : 200 000 €
- ▶ Subvention pour le schéma d'assainissement (financement à 50%)
- ▶ Emprunt prévisionnel de 400 000 € à souscrire en 2024 pour financer les travaux du quartier Albert Thomas

**Autorisation de Programmes et Crédits de Paiements**

DEPENSES	Réalisé	Crédit de paiements 2023	Crédit de paiements 2024	Crédit de paiements 2025	Autorisation de programme
100 - Programme pluri annuel	220 459,24	320 000,00	610 000,00	260 000,00	1 410 459,24
200 - Branchements	31 569,05	30 000,00	30 000,00	30 000,00	121 569,05
101 - Station d'épuration	244 670,55	960 000,00	42 000,00	42 000,00	1 288 670,55
105 - Travaux divers (marché à BC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
109 - Schéma directeur	0,00	50 000,00	100 000,00	50 000,00	200 000,00
110 - Rue Jean Jaurès	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
140 - Réhabilitation de la décharge	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Sous total opération</b>	<b>496 698,84</b>	<b>1 360 000,00</b>	<b>782 000,00</b>	<b>382 000,00</b>	<b>3 020 698,84</b>

# ANNEXES

## Ratios financiers

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Locales, prévoit, pour les communes de plus de 3 500 habitants, le calcul de 11 ratios financiers qui constituent les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité. Pour comparaison, les ratios moyens en 2020 pour la strate de 3 500 à 5 000 habitants sont indiqués dans le tableau.

Budget principal	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne de la strate 3 500 à 5 000 habitants 2021
1- Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie / E/habitant	849	837	891	935	988	845
2- Produit des taxes directes / population	421	431	445	417	446	468
2bis- Produit des taxes directes + fiscalité reversée par l'EPCI / E/habitant	594	597	614	587	618	610
3- Recettes réelles fonctionnement courant / E/habitant	1 067	1 005	994	1 026	1 117	1 047
4- Dépenses d'équipement brut / E/habitant	191	291	325	195	197	316
5- Encours de dette / E/habitant	358	447	513	461	518	731
6- DGF / E/habitant	120	118	118	117	117	154
7- Charges personnel / dépenses réelles de fonctionnement	60%	60%	62%	62%	62%	54 %
8- Coefficient de mobilisation du pot. Fiscal Ce ratio n'est plus calculé						
9- Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette / Recettes réelles de fonctionnement = marge d'autofinancement courant %	82%	86%	92%	96%	93%	88,20%
10- Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	18%	29%	33%	19%	18%	30,20%
11- Dette totale / Recettes réelles de fonctionnement = taux d'endettement	34%	44%	52%	45%	46%	69,80%

## La structure et la gestion de la dette : répartition Budget Principal et Budgets Annexes

	Capital restant dû au 31/12/2022	Capital 2023	Intérêts 2023	Échéance totale 2023	Rappel Échéance 2022
<b>Budget principal 2023</b>	2 351 393 €	298 550 €	34 258 €	332 808 €	284 541 €
<i>Budget Eau</i>	437 391 €	40 961 €	9 342 €	50 303 €	50 672 €
<i>Budget Assainissement</i>	395 272 €	57 408 €	10 077 €	67 485 €	67 486 €
<b>Sous total : budgets annexes 2023</b>	832 663 €	98 369 €	19 419 €	117 788 €	118 158 €
<b>TOTAL TOUS BUDGETS 2023</b>	<b>3 184 056 €</b>	<b>396 919 €</b>	<b>53 677 €</b>	<b>450 596 €</b>	<b>402 699 €</b>

La Commune a eu recours à l'emprunt :

- en 2020 pour un montant de 400 000 € pour financer la Maison de Santé,
- en 2022 pour un montant de 500 000 € pour financer en partie l'immeuble Albert Thomas, l'Accueil Passerelle, etc.

**Les emprunts 2020 et 2022 ont remplacé de la dette ancienne et n'ont pas créé de dette nouvelle.**

Sur le budget principal, le ratio de solvabilité était de 5 ans en 2021. Il est passé à de 4,5 ans en 2022 compte-tenu d'une meilleure épargne brut due à des recettes exceptionnelles versées par le Département de l'Aveyron : droits de mutation sur les ventes de biens et reliquat de participations pour la restauration scolaire.

Le seuil d'alerte fixé par l'Etat est de 12 ans. Sans nouvel emprunt, l'extinction de la dette est prévue en 2037.

Pour 2023, le montant des travaux à inscrire au Budget est de 3 millions et appelle un besoin de financement à hauteur de 1,2 million d'euros qui est financé :

- par autofinancement en utilisant une partie de l'excédent de fonctionnement cumulé (724 000 €)
- par un emprunt de 500 000 € constituant de la dette nouvelle.

**BUDGETS PRINCIPAL**  
**Consolidation des résultats des budgets 2022**

	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		Solde	RAR dépenses 2022	RAR recettes 2022	Solde de clôture
	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit				
Lotissement Centre aéré Tranche 1				121 779,95	-121 779,95			-121 779,95
Lotissement Centre aéré Tranche 2				57 357,34	-57 357,34			-57 357,34
Lotissement Clos Gérard Philippe				25 944,22	-25 944,22			-25 944,22
Lotissement Cabrespine				14 068,01	-14 068,01			-14 068,01
Lotissement Quartier Bonnet				36 078,41	-36 078,41			-36 078,41
Lotissement Combevigame				0,00	0,00			0,00
Lotissement Joseph Fabre				38 469,96	-38 469,96			-38 469,96
Lotissement Causse Blanc				60 574,91	-60 574,91			-60 574,91
<b>Sous-total Habitat (1)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>354 272,80</b>	<b>-354 272,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-354 272,80</b>
Zone des Taillades				88 859,82	-88 859,82			-88 859,82
<b>Sous-total Economie (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>88 859,82</b>	<b>-88 859,82</b>	<b>0,00</b>		<b>-88 859,82</b>
Eau potable	516 614,62			55 939,89	460 674,73			460 674,73
Assainissement	980 099,43		428 963,50		1 409 062,93			1 409 062,93
<b>Sous-total SPIC (3)</b>	<b>1 496 714,05</b>	<b>0,00</b>	<b>428 963,50</b>	<b>55 939,89</b>	<b>1 869 737,66</b>			<b>1 869 737,66</b>
<b>Sous-total Budgets Annexes = (1)+(2)+(3)</b>	<b>1 496 714,05</b>	<b>0,00</b>	<b>428 963,50</b>	<b>499 072,51</b>	<b>1 426 605,04</b>			<b>1 426 605,04</b>
<b>Budget de la Commune (4)</b>	1 144 014,92		231 728,27		1 375 743,19	397 106,58	165 711,22	1 144 347,83
<b>TOTAL (1)+(2)+(3)+(4)</b>	<b>2 640 728,97</b>	<b>0,00</b>	<b>660 691,77</b>	<b>499 072,51</b>	<b>2 802 348,23</b>	<b>397 106,58</b>	<b>165 711,22</b>	<b>2 570 952,87</b>
Pour information								
BUDGET CCAS								
	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		Solde	RAR dépenses 2022	RAR recettes 2022	Solde de clôture
	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit				
CCAS		2 804,49		6 499,06	-9 303,55			-9 303,55
Prestataire		34 259,20			-34 259,20			-34 259,20
<b>Budget CCAS</b>	<b>0,00</b>	<b>37 063,69</b>	<b>0,00</b>	<b>6 499,06</b>	<b>-43 562,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-43 562,75</b>

## Consolidation des budgets - Exercice 2023

	Section de fonctionnement avec reprise des résultats antérieurs	Section d'investissement + Section de fonctionnement des lotissements hors écritures de stocks et avec reprise des résultats antérieurs
Lotissement Centre aéré Tranche 1		0,00
Lotissement Centre aéré Tranche 2		87 457,34
Lotissement Cabrespine		25 100,00
Lotissement Quartier Bonnet		75 528,62
Lotissement Joseph Fabre		79 569,96
Lotissement Causse Blanc Ilot Couderc		147 674,91
Lotissement Combevigane		50 100,00
<b>Sous-total Habitat (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>465 430,83</b>
Zone des Taillades		95 959,82
<b>Sous-total Economie (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>95 959,82</b>
Energies Renouvelables		145 000,00
<b>Sous-total Energies (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>145 000,00</b>
Eau potable	1 317 375,73	697 939,89
Assainissement	1 642 099,43	1 432 000,00
<b>Sous-total SPIC Eau et Assainissement (4)</b>	<b>2 959 475,16</b>	<b>2 129 939,89</b>
<b>Sous-total Budgets Annexes = (1)+(2)+(3)+(4)</b>	<b>2 959 475,16</b>	<b>2 836 330,54</b>
<b>Budget de la Commune (5)</b>	<b>6 407 361,92</b>	<b>3 447 767,80</b>
<b>TOTAL (1)+(2)+(3)+(4)+(5)</b>	<b>9 366 837,08</b>	<b>6 284 098,34</b>
		<b>14 587 115,17</b>

Pour Information

### BUDGET CCAS

## Consolidation des budgets - Exercice 2023

	Section de fonctionnement avec reprise des résultats antérieurs	Section d'investissement + Section de fonctionnement des lotissements hors écritures de stocks et avec reprise des résultats antérieurs
CCAS	219 187,95	24 390,88
Prestataire (ss déficit)	1 090 037,00	
<b>Budget CCAS</b>	<b>1 309 224,95</b>	<b>24 390,88</b>
		<b>1 333 615,83</b>

## Flux 2022 entre le Budget Principal et les Budgets Annexes

### FLUX FINANCIERS 2023 ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET LES BUDGETS ANNEXES

<b>Budgets</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Eau : mise à disposition de personnel	25 000,00	30 000,00
Eau : remboursement de frais (logiciel informatique)	500,00	500,00
Eau : facturation quote-part assurances	1 000,00	1 000,00
Assainissement : mise à disposition de personnel	25 000,00	30 000,00
Assainissement : remboursement de frais	500,00	500,00
Assainissement : facturation quote-part assurance	1 000,00	1 000,00
<b>Total des versements par les Budgets Annexes au Budget Principal</b>	<b>53 000,00</b>	<b>63 000,00</b>

### FLUX FINANCIERS 2023 ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET LES BUDGETS DU CCAS

<b>Subventions versées par le Budget Principal aux Budgets du CCAS</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Budget Solidarité : politique solidarité	4 700,00	25 000,00
Budget Solidarité : mise à disposition agent Solidarité	35 000,00	35 000,00
Budget Service d'Aide à Domicile : régime indemnitaire complémentaire	7 000,00	7 000,00
Budget Service d'Aide à Domicile : politique sociale	28 300,00	28 300,00
Budget Service d'Aide à Domicile : déficit de clôture	90 000,00	40 000,00
<b>Total</b>	<b>165 000,00</b>	<b>135 300,00</b>
<b>Reversement des Budgets du CCAS au Budget Principal</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Budget Solidarité : mise à disposition de personnel	35 000,00	35 000,00
Budget Solidarité : mise à disposition de locaux	3 400,00	3 400,00
Budget Service d'Aide à Domicile : mise à disposition de personnel	62 000,00	62 000,00
Budget Service d'Aide à Domicile : mise à disposition de locaux	15 000,00	15 000,00
Remboursement de frais d'affranchissement (1 facture mensuelle)	600,00	500,00
Remboursement de frais de communication (1 facture mensuelle)	3 500,00	3 000,00
<b>Total</b>	<b>119 500,00</b>	<b>118 900,00</b>

**N°51/2023 BUDGET COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le compte administratif du budget de la Commune 2022. La section de fonctionnement présente un excédent de 1 144.014,92 € et la section d'investissement un excédent de 231 728,27 €.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses		BP 2022	CA 2022
	C/011 Charges à caractère général	1 249 286,00	1 120 226,42
	C/012 Charges de personnel	2 805 185,00	2 767 216,30
	C/014 Atténuation de produits	8 000,00	2 877,00
	C/65 Autres charges de gestion courante	570 470,00	553 776,10
	C/66 Charges financières-Intérêts	25 000,00	21 913,61
	C/67 Charges exceptionnelles	927 960,97	14 577,60
	C/042 Amortissements	253 134,00	253 133,80
	C/042 Opérations d'ordre Cessions		67 851,00
	C/023 Autofinancement	57 632,34	0,00
<b>Total dépenses de l'exercice</b>		<b>5 896 668,31</b>	<b>4 801 571,83</b>
<b>Recettes</b>	C/013 Atténuations de charges	10 000,00	6 933,37
	C/70 Produits des services, du domaine et ventes	517 590,00	539 749,46
	C/73 Impôts et taxes	3 004 257,00	3 020 712,03
	C/74 Dotations, subventions et participations	1 230 401,00	1 206 330,05
	C/75 Autres produits de gestion courante	205 228,00	210 407,77
	C/76 Produits financiers	3 988,00	4 005,08
	C/77 Produits exceptionnels	14 731,00	75 697,96
	C/042 Amortissements des subventions	7 032,00	7 032,00
	C/042 Opérations Travaux en Régie	100 000,00	71 277,72
<b>Total recettes de l'exercice</b>		<b>5 093 227,00</b>	<b>5 142 145,44</b>

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		BP 2022	CA 2022
Total dépenses		5 896 668,31	4 801 571,83
Total recettes de l'exercice		5 093 227,00	5 142 145,44
Report excédent 2021		803 441,31	803 441,31
Total recettes		5 896 668,31	5 945 586,75
Résultat: excédent 2022			1 144 014,92

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses		BP 2022	CA 2022
	Opération 114- Travaux Camping	3 000,00	0,00
	Opération 195- Matériel de transport	156 300,00	4 262,81
	Opération 224- Parc de Capèle	5 000,00	0,00
	Opération 231- Gendarmerie	2 000,00	0,00
	Opération 240- Voirie	131 108,44	48 361,37
	Opération 243- Matériels divers	50 839,65	40 550,87
	Opération 254- Achats de terrains	35 158,58	4 538,48
	Opération 256- Travaux de bâtiments	100 370,56	20 160,56
	Opération 282- Salle Agora	3 000,00	1 854,60
	Opération 286- Mairie	281 594,58	165 295,47
	Opération 294- Réseaux divers	82 500,00	630,00
	Opération 301- Restaurant scolaire	10 000,00	0,00
	Opération 307- Mini-port	11 802,00	1 607,20
	Opération 310- Équipements sportifs	125 464,00	18 948,00
	Opération 311- Maison de santé	173 117,00	38 440,96
	Opération 312- Accueil de Loisirs	8 600,00	0,00
	Opération 313- Maison France services	532 474,44	55 324,91
	Opération 314- Établissements Scolaires	594 290,00	247 350,69

	Opération 315- Rénovation Urbaine	21 181,00	931,16
	Opération 316- Immeuble Avenue Albert Thomas	240 000,00	239 069,67
	Opération 317- Restaurant Plein Air	23 000,00	10 665,00
	<b>Sous-total dépenses des opérations</b>	<b>2 590 800,25</b>	<b>897 991,75</b>
	C/10 Taxe d'aménagement	38 982,42	38 934,42
	C/16 Emprunts et dettes assimilées	265 000,00	261 997,21
	C/020 Dépenses imprévues	0,00	0,00
	C/4541 Dépenses compte de tiers	3 910,50	1 930,50
	C/040 Amortissements subvention d'équipement	7 032,00	7 032,00
	C/040 Opérations d'ordre Travaux en Régie	100 000,00	71 277,72
	C/041 Opérations patrimoniales	86 972,00	86 972,00
	<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>3 092 697,17</b>	<b>1 366 135,60</b>

<b>Recettes</b>	Opération 221- Centre Aéré	1 557,09	1 557,09
	Opération 240- Voirie	9 860,00	
	Opération 256- Travaux de bâtiments	22 132,53	575,00
	Opération 286- Rénovation Mairie	218 405,00	63 995,78
	Opération 301- Restaurant scolaire	4 000,00	
	Opération 307- Mini-port	6 000,00	1 758,00
	Opération 310- Équipements sportifs	26 100,00	
	Opération 311- Maison de santé	771 401,16	307 844,07
	Opération 313- Maison France Services	140 320,00	
	Opération 314- Établissements Scolaires	259 762,50	21 527,28
	Opération 315- Rénovation Urbaine	72 000,00	
	Opération 316- Immeuble Albert Thomas	259 625,00	
	<b>Sous-total recettes des opérations</b>	<b>1 791 163,28</b>	<b>397 257,22</b>
<b>Recettes</b>	C/10222 FCTVA	132 642,00	127 113,26
	C/10226 Taxe aménagement	15 000,00	27 362,04
	C/10251 Dons et legs en capital	1 292,00	0,00
	C/1068 Affectation de résultat	13 122,56	13 122,56
	C/16 Emprunts	500 000,00	500 000,00
	C/27 Autres immobilisations financières	23 985,00	23 985,00
	C/4542 Recettes compte de tiers	3 910,50	3 910,50
	C/024 Produits de cession	117 979,00	0,00
	C/040 Amortissements	253 134,00	253 133,80
	C/040 Opérations d'ordre cessions	0,00	67 851,00
	C/021 Autofinancement de la SI par la SF	57 632,34	0,00
	C/041 opérations patrimoniales	86 972,00	86 972,00
	<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>2 995 540,68</b>	<b>1 500 707,38</b>

<b>BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2022</b>	<b>CA 2022</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>3 092 697,17</b>	<b>1 366 135,60</b>
<b>Total dépenses de l'exercice de l'exercice</b>	<b>3 092 697,17</b>	<b>1 366 135,60</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>3 092 697,17</b>	<b>1 597 863,87</b>
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>2 995 540,68</b>	<b>1 500 707,38</b>
<b>Report excédent 2021</b>	<b>97 156,49</b>	<b>97 156,49</b>
<b>Résultat Excédent 2022</b>		<b>231 728,27</b>

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2022 (Investissement)</b>	<b>CA 2022</b>
<b>RAR Dépenses 2022</b>	<b>397 106,58</b>
<b>RAR Recettes 2022</b>	<b>165 711,22</b>

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, vote le Compte Administratif du budget Commune 2022.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-512023DE-BF  
Reçu le 05/04/2023

N°52/2023 **BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2023**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le budget primitif 2023 de la Commune.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

Le Conseil Municipal, après délibération,  
- Vote le budget primitif 2023 de la Commune,

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses		BP 2023
	C/011 Charges à caractère général	1 261 734,00
	C/012 Charges de personnel	2 971 230,00
	C/014 Atténuation de produits	4 000,00
	C/65 Autres charges de gestion courante	524 800,00
	C/66 Charges financières-Intérêts	37 000,00
	C/67 Charges exceptionnelles	641 035,64
	C/68 Dotations aux provisions	1 000,00
	C/042 Amortissements	242 000,00
	C/023 Autofinancement	724 562,28
	<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>6 407 361,92</b>
Recettes	C/013 Atténuations de charges	8 000,00
	C/70 Produits des services, du domaine et ventes	530 540,00
	C/73 Impôts et taxes	3 173 032,00
	C/74 Dotations, subventions et participations	1 224 760,00
	C/75 Autres produits de gestion courante	216 271,00
	C/76 Produits financiers	3 044,00
	C/77 Produits exceptionnels	4 300,00
	C/042 Travaux en régie	100 000,00
	C/042 Amortissements des subventions	3 400,00
	<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>5 263 347,00</b>
<b>BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>Total dépenses</b>	<b>6 407 361,92</b>
	<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>5 263 347,00</b>
	<b>Report excédent 2022</b>	<b>1 144 014,92</b>
	<b>Total recettes</b>	<b>6 407 361,92</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	RAR 2022	BP 2023 Nouveau	BP 2023
Opération 114- Travaux Camping		1 000,00	1 000,00
Opération 195- Matériel de transport	140 280,00	40 000,00	180 280,00
Opération 221- Centre Aéré		2 000,00	2 000,00
Opération 224 - Parc de Capèle		5 224,00	5 224,00
Opération 231 -Gendarmerie		2 000,00	2 000,00
Opération 240- Voirie	59 884,60	239 156,00	299 040,60
Opération 243- Matériels divers		35 000,00	35 000,00
Opération 254- Achats de terrains	30 448,80	32 500,00	62 948,80
Opération 256- Travaux de bâtiments		80 000,00	80 000,00
Opération 282- Salle Agora		2 000,00	2 000,00
Opération 286- Mairie	49 281,64	28 196,00	77 477,64
Opération 294- Réseaux divers	63 580,00	21 013,00	84 593,00
Opération 300- Bâtiment Raynal et Roquelaure		0,00	0,00
Opération 301- Restaurant scolaire	1 308,40	30 000,00	31 308,40
Opération 307- Mini-port	1 002,00	5 000,00	6 002,00
Opération 310- Équipements sportifs	40 873,94	256 656,00	297 529,94
Opération 311- Maison de santé		172 129,00	172 129,00
Opération 312- Accueil de Loisirs	8 467,20	0,00	8 467,20

	Opération 313- Maison France services		215 337,33	215 337,33
	Opération 314- Établissements scolaires		1 139 073,36	1 139 073,36
	Opération 315- Rénovation urbaine		113 431,00	113 431,00
	Opération 316- Immeuble Albert Thomas		148 245,53	148 245,53
	Opération 317- Restaurant de plein air		37 500,00	37 500,00
	Travaux sur tiers (péril)	1980,00		1 980,00
<b>Sous-total</b>	<b>dépenses des opérations</b>	<b>397 106,58</b>	<b>2 605 461,22</b>	<b>3 002 567,80</b>
	C/10226 Taxes d'aménagement	0,00	5 200,00	5 200,00
	C/1068 Apurement du compte 1069		36 600,00	36 600,00
	C/16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	300 000,00	300 000,00
	C/040 Amortissements subvention d'équipement	0,00	3 400,00	3 400,00
	C/040 Travaux en régie	0,00	100 000,00	100 000,00
	C/041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
<b>Total dépenses de l'exercice</b>		<b>397 106,58</b>	<b>3 050 661,22</b>	<b>3 447 767,80</b>

Recettes		RAR 2022	BP 2023 Nouveau	BP 2023
	Opération 221- Centre Aéré			0,00
	Opération 240- Voirie	3 810,00	47 150,00	50 960,00
	Opération 256- Travaux de bâtiments		13 678,20	13 678,20
	Opération 286- Mairie	149 409,22	15 000,00	164 409,22
	Opération 301- Restaurant scolaire		19 000,00	19 000,00
	Opération 307- Mini-port	4 242,00	3 050,00	7 292,00
	Opération 310- Équipements sportifs	8 250,00	161 425,00	169 675,00
	Opération 311- Maison de santé		215 533,33	215 533,33
	Opération 313- Espace France Services			0,00
	Opération 314- Établissements scolaires		551 957,50	551 957,50
	Opération 315- Rénovation urbaine		35 800,00	35 800,00
	Opération 316- Immeuble Albert Thomas		259 625,00	259 625,00
<b>Sous-total</b>	<b>recettes des opérations</b>	<b>165 711,22</b>	<b>1 322 219,03</b>	<b>1 487 930,25</b>
<b>Recettes</b>	<b>C/10222 FCTVA</b>	<b>0,00</b>	<b>136 000,00</b>	<b>136 000,00</b>
	C/10226 Taxe aménagement	0,00	15 000,00	15 000,00
	C/1068 Affectation de résultat	0,00	0,00	0,00
	C/16 Emprunts	0,00	500 000,00	500 000,00
	C/16 Dette récupérable Grand Figeac	0,00	20949,00	20 949,00
	C/16878 Bail Emphytéotique Immeuble Capèle		51,00	51,00
	C/021 Autofinancement de la SI par la SF		724 562,28	724 562,28
	C/27 Autres immobilisations financières	0,00		0,00
	C/024 Produits de cession	0,00	89 547,00	89 547,00
	C/040 Amortissements	0,00	242 000,00	242 000,00
	C/041 Opérations patrimoniales	0,00		0,00
<b>Total recettes de l'exercice</b>		<b>165 711,22</b>	<b>3 050 328,31</b>	<b>3 216 039,53</b>

BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		BP 2023
Total dépenses de l'exercice		3 447 767,80
recettes de l'exercice		3 216 039,53
R001 Solde d'exécution positif reporté		231 728,27
Total recettes de l'exercice		3 447 767,80

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE  
AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**



**Pour extrait conforme,  
Le Maire,**

**Stéphane BÉRARD.**

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,



**Stéphane BÉRARD.**

**Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-522023DE-BF  
Reçu le 05/04/2023**

**N°53/2023 TAUX D'IMPOSITION 2023**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le tableau des taux d'imposition 2023. Compte-tenu de la hausse des coûts de l'énergie et des matières premières ainsi que l'ouverture de nouveaux services en 2023, il propose au Conseil Municipal de retenir une variation proportionnelle de + 2 % des taux d'imposition, conformément au tableau suivant :

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022	Taux 2022	Produit fiscal 2022 (Hors rôles supplémentaires)	Bases 2023 (prévisionnelles)	Taux constants	Produit 2023 taux constants En €	Incidence des bases (hors écrêtements) En €	Incidence des bases en %	Hausse des taux	Nouveaux taux 2023	Nouveau produit fiscal 2023 En €	Incidence de la hausse d'impôt (hors écrêtements) En €	Incidence cumulée (hors écrêtements) En €
Taxe d'habitation Résidences secondaires (2023)	829 236	11,39%	94 450	888 112	11,39%	101 156	6 706	7,10%	2,00%	11,62%	103 199	2043	8749
Taxe d'habitation Logements Vacants	143 634	11,39%	16 360	153 832	11,39%	17 521	1 162	7,10%	2,00%	11,62%	17 875	354	1515
Taxe foncière	5 970 924	41,86%	2 499 429	6 389 000	41,86%	2 674 435	175 007	7,00%	2,00%	42,70%	2 728 103	53 668	228 674
Taxe foncier non bâti	36 827	92,38%	34 021	39 800	92,38%	36 767	2 746	8,07%	2,00%	94,23%	37 504	736	3 483
Total fiscalité			2 644 259			2 829 880	185 621				2 886 680	56 800	242 421

Le Conseil Municipal, après délibération, vote les taux 2023 tels que présentés.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,

**Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-532023DE-DE  
Reçu le 05/04/2023**



Stéphane BÉRARD.

**N°54/2023      ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2023**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, explique que l'Attribution de Compensation est une recette du budget principal qui est versée par la Communauté de Communes du Grand-Figeac.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général des Impôts (article 1609 nonies C),  
Vu la délibération du Conseil Communautaire du Grand-Figeac en date du 31 janvier 2023 portant sur les attributions de compensation prévisionnelles 2023,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- approuve le montant de l'attribution de compensation de la Commune,
- approuve l'attribution de compensation 2023 pour un montant total de 780 005 €.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**Stéphane BÉRARD.**

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,



**Stéphane BÉRARD.**

**Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-542023DE-DE  
Reçu le 05/04/2023**

**N°55/2023      BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : AUTORISATIONS DE PROGRAMME /  
CRÉDITS DE PAIEMENT 2023**

Afin d'avoir une meilleure visibilité sur les projets, Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, propose de voter toutes les opérations de la section d'investissement du Budget de la Commune sous forme d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiements (APCP) qui correspondent au Plan Pluriannuel d'Investissement couvrant la période 2023 à 2026.

Les Crédits de Paiements 2023 ont été intégrés au Budget 2023. Les Crédits de Paiements relatifs aux exercices 2024 à 2026 permettent aux services de poursuivre les opérations engagées dès le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année selon les échéanciers prévisionnels indiqués ci-dessous, susceptibles de variations compte tenu des aléas des projets pouvant survenir. Le vote par anticipation des APCP permet également d'anticiper la nomenclature comptable M57 applicable en 2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment son article R.2311-9,

Opérations	DEPENSES						RECETTES						état
	Réalisé	Total 2023	2024	2025	2026	TOTAL	Réalisé	Total 2023	2024	2025	2026	TOTAL	
114 - Camping		1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	création
195 - Matériels de transport		180 280,00	140 000,00	40 000,00	40 000,00	400 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	création
221 - Centre aéré		2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	création
224 - Parc de Capèle		5 224,00	22 000,00	2 000,00	2 000,00	31 224,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	création
231 - Opération Gendarmerie		2 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	création
240 - Voirie		299 040,60	320 000,00	150 000,00	150 000,00	919 040,60	0,00	12 150,00	0,00	0,00	0,00	63 110,00	création
243 - Matériels divers	40 550,87	35 000,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00	180 550,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Modification
254 - Achat de terrains		62 948,80	30 000,00	30 000,00	30 000,00	152 948,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	création
256 - Travaux de bâtiments	20 160,56	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	340 160,56	575,00	13 678,20	0,00	0,00	0,00	14 253,20	Modification
282 - Agora		2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	création
286 - Mairie		77 477,64	87 000,00	7 000,00	7 000,00	178 477,64	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	199 409,22	création
294 - Réseaux divers		84 593,00	78 400,00	40 000,00	40 000,00	242 993,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	création
301 - Restaurant scolaire		31 308,40	10 000,00	10 000,00	10 000,00	61 308,40	0,00	19 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	34 000,00	création
307 - Base nautique - Port		6 002,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	15 002,00	0,00	7 292,00	0,00	0,00	0,00	7 292,00	création
310 - Equipements sportifs		297 529,94	400 000,00	30 000,00	30 000,00	757 529,94	0,00	169 675,00	93 500,00	0,00	0,00	263 175,00	création
311 - Maison de santé	2 071 625,01	172 129,00	80 000,00	2 000,00	2 000,00	2 327 754,01	382,91	215 533,33	176 083,77	0,00	0,00	1 440 000,01	Modification
312 - Accueil de loisirs		8 467,20	0,00	0,00	0,00	8 467,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	création
313 - Espace France Services	55 324,91	215 337,33	655 000,00	0,00	0,00	925 662,24	0,00	194 100,00	194 100,00	0,00	0,00	194 100,00	Modification
314 - Etablissements scolaires	384 041,45	1 139 073,36	220 000,00	50 000,00	50 000,00	1 843 114,81	120 101,78	551 957,50	136 000,00	24 000,00	0,00	832 059,28	Modification
315- Rénovation urbaine	9 368,98	113 431,00	63 000,00	35 000,00	35 000,00	255 799,98	0,00	35 800,00	18 200,00	0,00	0,00	54 000,00	Modification
316 - Immeuble Albert Thomas	328 413,94	148 245,53	5 000,00	5 000,00	5 000,00	491 659,47	34 125,00	259 625,00	0,00	0,00	0,00	293 750,00	Modification
317 - Restaurant de plein air		37 500,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	58 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	création
total opérat° affectées	2 909 485,72	3 000 587,80	2 244 400,00	535 000,00	535 000,00	9 224 473,52	1 203 184,69	1 487 930,25	670 033,77	29 000,00	5 000,00	3 395 148,71	

**Le Conseil Municipal, après délibération, vote les modifications et les créations des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements comme présentées.**

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**



**Pour extrait conforme,  
Le Maire,**

**Stéphane BÉRARD.**

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,



**Stéphane BÉRARD.**

**Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-552023DE-DE  
Reçu le 05/04/2023**

N°56/2023

**BUDGET LOTISSEMENT LES TAILLADES : COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le compte administratif 2022 du budget Lotissement Les Taillasses dont la section d'investissement laisse apparaître un déficit de 88 859,82 €.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	BP 2022	CA 2022
C/011/6045 Études prestations de services	2 000,00	0,00
C/011/605 Matériels équipements et travaux	5 000,00	0,00
C/65/65888 Autres charges de gestion courante	100,00	0,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	88 859,82	0,00
<b>Total</b>	<b>95 959,82</b>	<b>0,00</b>
Recettes	BP 2022	CA 2022
C/75/7588 Autres produits de gestion courante	100,00	0,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	95 859,82	0,00
<b>Total</b>	<b>95 959,82</b>	<b>0,00</b>

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA 2022
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>95 959,82</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>95 959,82</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat 2022</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	BP 2022	CA 2022
C/040/315 Terrains à aménager	95 859,82	0,00
C/001 Report déficit d'investissement 2021	88 859,82	0,00
<b>Total</b>	<b>184 719,64</b>	<b>0,00</b>
Recettes	BP 2022	CA 2022
C/16/1641 Emprunts	95 859,82	0,00
C/040/3555 Terrains aménagés	88 859,82	0,00
<b>Total</b>	<b>184 719,64</b>	<b>0,00</b>

BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>184 719,64</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>184 719,64</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat 2022</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat cumulé</b>		<b>-88 859,82</b>

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, vote le compte administratif du budget Lotissement Les Taillasses 2022.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023



A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-562023DE-BF  
Reçu le 05/04/2023

**N°57/2023 BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT LES TAILLADES 2023**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le budget primitif du lotissement Les Taillasses 2023.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif 2023 du lotissement Les Taillasses.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<i>Dépenses</i>	BP 2023
C/011 /6045 Etudes prestations de services	2 000,00
C/011 /605 Matériels équipements et travaux	5 000,00
C/65 /65888 Autres charges de gestion courante	100,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	88 859,82
<b>Total</b>	<b>95 959,82</b>
<i>Recettes</i>	BP 2023
C/75/7588 Autres produits de gestion courante	100,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	95 859,82
<b>Total</b>	<b>95 959,82</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<i>Dépenses</i>	BP 2023
C/040/315 Terrains à aménager	95 859,82
C/001 Report déficit d'investissement	88 859,82
<b>Total</b>	<b>184 719,64</b>
<i>Recettes</i>	BP 2023
C/16 /1641 Emprunts	95 859,82
C/040/3555 Terrains aménagés	88 859,82
<b>Total</b>	<b>184 719,64</b>

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Stéphane BÉRARD.**

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,



**Stéphane BÉRARD.**

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-572023DE-BF  
Reçu le 05/04/2023

N°58/2023 **BUDGET LOTISSEMENT QUARTIER BONNET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le compte administratif du budget Lotissement Quartier Bonnet 2022 qui dégage un déficit de 36 078,41 € en section d'investissement, seule écriture comptable.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	BP 2022	CA 2022
C/011/6015 Terrains à aménager	20 000,00	7 841,60
C/042/7133 Variation des en-cours de production de biens	28 236,81	0,00
<b>Total</b>	<b>48 236,81</b>	<b>7 841,60</b>
Recettes	BP 2022	CA 2022
C/042/7133 Variation des en-cours de production de biens	48 236,81	7 841,60
<b>Total</b>	<b>48 236,81</b>	<b>7 841,60</b>

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA 2022
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>48 236,81</b>	<b>7 841,60</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>48 236,81</b>	<b>7 841,60</b>
<b>Résultat 2022</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	BP 2022	CA 2022
C/040/3351 Terrains	48 236,81	7 841,60
C/001 Report déficit d'investissement 2021	28 236,81	0,00
<b>Total</b>	<b>76 473,62</b>	<b>7 841,60</b>
Recettes	BP 2022	CA 2022
C/16 /1641 Emprunts	48 236,81	0,00
C/040/3351 Terrains	28 236,81	0,00
<b>Total</b>	<b>76 473,62</b>	<b>0,00</b>

BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>76 473,62</b>	<b>7 841,60</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>76 473,62</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat 2022</b>	<b>0,00</b>	<b>-7 841,60</b>
<b>Résultat cumulé</b>		<b>-36 078,41</b>

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, vote le compte administratif du budget Lotissement Quartier Bonnet 2022.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Stéphane BÉRARD.**

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,



**Stéphane BÉRARD.**

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-582023DE-BF  
Reçu le 05/04/2023

**N°59/2023 BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT QUARTIER BONNET 2023**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le budget primitif du lotissement Quartier Bonnet 2023.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif 2023 du Lotissement Quartier Bonnet.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>	<b>BP 2023</b>
C/011 /6015 Achats de terrains	20 000,00
C/65 /65888 Autres charges de gestion courante	100,00
C/042/7133 Variation des en-cours de production de biens	55 428,62
<b>Total</b>	<b>75 528,62</b>
<b>Recettes</b>	<b>BP 2023</b>
C/75/7588 Autres produits de gestion courante	100,00
C/042/7133 Variation des en-cours de production de biens	75 428,62
<b>Total</b>	<b>75 528,62</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>	<b>BP 2023</b>
C/040/3351 Terrains	75 428,62
C/001 Report déficit d'investissement	36 078,41
<b>Total</b>	<b>111 507,03</b>
<b>Recettes</b>	<b>BP 2023</b>
C/16 /1641 Emprunts	56 078,41
C/040/3351 Terrains	55 428,62
<b>Total</b>	<b>111 507,03</b>

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Stéphane BÉRARD.**

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023



A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,

**Stéphane BÉRARD.**

**Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-592023DE-BF  
Reçu le 05/04/2023**

N°60/2023

**BUDGET LOTISSEMENT DE CABRESPINE : COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le compte administratif 2022 du budget Lotissement de Cabrespine, qui dégage un déficit d'investissement de 14 068,01 €, seule écriture comptable.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	BP 2022	CA 2022
C/65/6522 Reversement excédent BA admin.au principal	17 071,99	0,00
C/65/65888 Autres charges de gestion courante	100,00	0,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	14 068,01	0,00
<b>Total</b>	<b>31 240,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes	BP 2022	CA 2022
C/70 /7015 Ventes de terrains aménagés	25 000,00	0,00
C/75/7588 Autres produits de gestion courante	100,00	0,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	6 140,00	
<b>Total</b>	<b>31 240,00</b>	<b>0,00</b>

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA 2022
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>31 240,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>31 240,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat 2022</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	BP 2022	CA 2022
C040/3555 Terrains aménagés	6 140,00	
C/001 Report déficit d'investissement 2021	14 068,01	0,00
<b>Total</b>	<b>20 208,01</b>	<b>0,00</b>
Recettes	BP 2022	CA 2022
C/16/1641 Emprunts en euros	6 140,00	0,00
C/040/3555 Terrains aménagés	14 068,01	0,00
<b>Total</b>	<b>20 208,01</b>	<b>0,00</b>

BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>20 208,01</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>20 208,01</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat 2022</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat cumulé</b>		<b>-14 068,01</b>

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, vote le compte administratif du budget Lotissement Cabrespine 2022.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023



A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-602023DE-BF  
Reçu le 05/04/2023

**N°61/2023 BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT DE CABRESPINE 2023**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le budget primitif 2023 du lotissement de Cabrespine.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif 2023 du lotissement de Cabrespine.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<i>Dépenses</i>	<b>BP 2023</b>
C/65 /6522 Revers.de l'excédent des budgets annexes au budget principal	10 931,99
C/65 /65888 Autres charges de gestion courante	100,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	14 068,01
<b>Total</b>	<b>25 100,00</b>
<i>Recettes</i>	<b>BP 2023</b>
C/70 /7015 Ventes de terrains aménagés	25 000,00
C/75/7588 Autres produits de gestion courante	100,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	0,00
<b>Total</b>	<b>25 100,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<i>Dépenses</i>	<b>BP 2023</b>
C/040/3555 Terrains aménagés	0,00
C/001 Report déficit d'investissement	14 068,01
<b>Total</b>	<b>14 068,01</b>
<i>Recettes</i>	<b>BP 2023</b>
C/16 /1641 Emprunts	0,00
C/040/3555 Terrains aménagés	14 068,01
<b>Total</b>	<b>14 068,01</b>

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

  
VILLE DE  
**CAPDENAC**  
GARE

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,

  
VILLE DE  
**CAPDENAC**  
GARE

  
Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-612023DE-BF  
Reçu le 05/04/2023

N°62/2023

**BUDGET LOTISSEMENT JOSEPH FABRE : COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le compte administratif 2022 du budget Lotissement Joseph Fabre, qui dégage un déficit d'investissement de 38 469,96 €, seule écriture comptable.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	BP 2022	CA 2022
C/011/6015 Terrains à aménager	40 000,00	0,00
C/011/605 Matériels équipements et travaux	1 000,00	0,00
C/65/65888 Autres charges de gestion courante	100,00	0,00
C/042/71355 Variation stocks de terrains aménagés	38 469,96	0,00
<b>Total</b>	<b>79 569,96</b>	<b>0,00</b>
Recettes	BP 2022	CA 2022
C/75/7588 Autres produits de gestion courante	100,00	0,00
C/042/7133 Variation des en-cours de production de biens	79 469,96	0,00
<b>Total</b>	<b>79 569,96</b>	<b>0,00</b>

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA 2022
TOTAL DEPENSES	79 569,96	0,00
TOTAL RECETTES	79 569,96	0,00
Résultat 2022	0,00	0,00

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	BP 2022	CA 2022
C/040/3351 Terrains	79 469,96	0,00
C/001 Report déficit d'investissement 2021	38 469,96	0,00
<b>Total</b>	<b>117 939,92</b>	<b>0,00</b>
Recettes	BP 2022	CA 2022
C/16/1641 Emprunts	79 469,96	0,00
C/040/3351 Terrains	38 469,96	0,00
<b>Total</b>	<b>117 939,92</b>	<b>0,00</b>

BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022
TOTAL DEPENSES	117 939,92	0,00
TOTAL RECETTES	117 939,92	0,00
Résultat 2022	0,00	0,00
Résultat cumulé		-38 469,96

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, vote le compte administratif du budget Lotissement Joseph Fabre 2022.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023



A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-622023DE-BF  
Reçu le 05/04/2023

**N°63/2023 BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT JOSEPH FABRE 2023**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le budget primitif 2023 du lotissement de Joseph Fabre.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif 2023 du lotissement Joseph Fabre.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<i>Dépenses</i>	<b>BP 2023</b>
C/011 /6015 Terrains à aménager	40 000,00
C/011 /605 Matériels équipements et travaux	1 000,00
C/65 /65888 Autres charges de gestion courante	100,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	38 469,96
<b>Total</b>	<b>79 569,96</b>
<i>Recettes</i>	<b>BP 2023</b>
C/75/7588 Autres produits de gestion courante	100,00
C/042/7133 Variation des en-cours de production de biens	79 469,96
<b>Total</b>	<b>79 569,96</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<i>Dépenses</i>	<b>BP 2023</b>
C/040/3351 Terrains	79 469,96
C/001 Report déficit d'investissement	38 469,96
<b>Total</b>	<b>117 939,92</b>
<i>Recettes</i>	<b>BP 2023</b>
C/16 /1641 Emprunts	79 469,96
C/040/3351 Terrains	38 469,96
<b>Total</b>	<b>117 939,92</b>

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Stéphane BÉRARD.**

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,



**Stéphane BÉRARD.**

**Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-632023DE-BF  
Reçu le 05/04/2023**

N°64/2023 **BUDGET LOTISSEMENT DU CAUSSE BLANC : COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le compte administratif 2021 du budget Lotissement du Causse Blanc, qui dégage un déficit d'investissement de 60 574,91 €, seule écriture comptable.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	BP 2022	CA 2022
C/011/6045 Études prestations de services	10 000,00	2 500,00
C/011/605 Matériels équipements et travaux	200 000,00	363,51
C/042/7133 Variation des en-cours de production de biens	57 711,70	0,00
<b>Total</b>	<b>267 711,70</b>	<b>2 863,51</b>
Recettes	BP 2022	CA 2022
C/75/7588 Autres produits divers de gestion courante	0,00	0,30
C/042/7133 Variation des en-cours de production de biens	267 711,70	2 863,21
<b>Total</b>	<b>267 711,70</b>	<b>2 863,51</b>
BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA 2022
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>267 711,70</b>	<b>2 863,51</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>267 711,70</b>	<b>2 863,51</b>
<b>Résultat 2022</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	BP 2022	CA 2022
C/040/3351 Terrains	267 711,70	2 863,21
C/001 Report déficit d'investissement 2021	57 711,70	0,00
<b>Total</b>	<b>325 423,40</b>	<b>2 863,21</b>
Recettes	BP 2022	CA 2022
C/16/1641 Emprunts	267 711,70	0,00
C/040/3351 Terrains	57 711,70	0,00
<b>Total</b>	<b>325 423,40</b>	<b>0,00</b>
BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>325 423,40</b>	<b>2 863,21</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>325 423,40</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat 2022</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 863,21</b>
<b>Résultat cumulé</b>		<b>- 60 574,91</b>

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, vote le compte administratif du budget Lotissement du Causse Blanc 2022.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023



A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-642023DE-BF  
Reçu le 05/04/2023

**N°65/2023 BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT DU CAUSSE BLANC 2023**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le budget primitif 2023 du lotissement du Causse Blanc.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif 2023 du lotissement du Causse Blanc.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<i>Dépenses</i>	<b>BP 2023</b>
C/011 /6045 Etudes prestations de services	12 000,00
C/011 /605 Matériels équipements et travaux	75 000,00
C/65 /65888 Autres charges de gestion courante	100,00
C/042 /7133 Variation des en-cours de production de biens	60 574,91
<b>Total</b>	<b>147 674,91</b>
<i>Recettes</i>	<b>BP 2023</b>
C/75/7588 Autres produits de gestion courante	100,00
C/042/7133 Variation des en-cours de production de biens	147 574,91
<b>Total</b>	<b>147 674,91</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<i>Dépenses</i>	<b>BP 2023</b>
C/040/3351 Terrains	147 574,91
C/001 Report déficit d'investissement	60 574,91
<b>Total</b>	<b>208 149,82</b>
<i>Recettes</i>	<b>BP 2023</b>
C/16 /1641 Emprunts	147 574,91
C/040 /3351 Terrains	60 574,91
<b>Total</b>	<b>208 149,82</b>

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Stéphane BÉRARD.**

Certifiée exécutoire par le Maire

compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,

**Accusé de réception en préfecture**  
**012-211200522-20230403-652023DE-BF**  
**Reçu le 05/04/2023**



**Stéphane BÉRARD.**

N°66/2023 **BUDGET LOTISSEMENT COMBEVIGAME : COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le compte administratif 2022 du budget Lotissement Combevigame.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	BP 2022	CA 2022
C/011/6015 Terrains à aménager	160 000,00	0,00
C/65/65888 Autres charges de gestion courante	100,00	0,00
<b>Total</b>	<b>160 100,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes	BP 2022	CA 2022
C/75/7588 Autres produits de gestion courante	100,00	0,00
C/042/7133 Variation des en-cours de production de biens	160 000,00	0,00
<b>Total</b>	<b>160 100,00</b>	<b>0,00</b>

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA 2022
TOTAL DEPENSES	160 100,00	0,00
TOTAL RECETTES	160 100,00	0,00
Résultat 2022	0,00	0,00

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	BP 2022	CA 2022
C/040/3351 Terrains	160 000,00	0,00
C/001 Report déficit d'investissement 2021	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>160 000,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes	BP 2022	CA 2022
C/16/1641 Emprunts	160 000,00	0,00
<b>Total</b>	<b>160 000,00</b>	<b>0,00</b>

BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022
TOTAL DEPENSES	160 000,00	0,00
TOTAL RECETTES	160 000,00	0,00
Résultat 2022	0,00	0,00
Résultat cumulé	0,00	

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, vote le compte administratif du budget Lotissement Combevigame 2022.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

  
VILLE DE  
**CAPDENAC**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,

  
VILLE DE  
**CAPDENAC**

Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-662023DE-BF  
Reçu le 05/04/2023

**N°67/2023      BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT DU COMBEVIGAME 2023**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le budget primitif 2023 du lotissement Combevigame.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif 2023 du lotissement Combevigame.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>	<b>BP 2023</b>
C/011 /6015 Achats de terrains	50 000,00
C/65 /65888 Autres charges de gestion courante	100,00
<b>Total</b>	<b>50 100,00</b>
<b>Recettes</b>	<b>BP 2023</b>
C/75/7588 Autres produits de gestion courante	100,00
C/042/7133 Variation des en-cours de production de biens	50 000,00
<b>Total</b>	<b>50 100,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>	<b>BP 2023</b>
C/040/3351 Terrains	50 000,00
<b>Total</b>	<b>50 000,00</b>
<b>Recettes</b>	<b>BP 2023</b>
C/16 /1641 Emprunts	50 000,00
<b>Total</b>	<b>50 000,00</b>

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**Stéphane BÉRARD.**

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,



**Stéphane BÉRARD.**

**Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-672023DE-BF  
Reçu le 05/04/2023**

N°68/2023 **BUDGET LOTISSEMENT CENTRE AÉRÉ TRANCHE 1 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le compte administratif du budget Lotissement Centre Aéré tranche 1-2022 dont la section d'investissement dégage un déficit de 121 779,95 €.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	BP 2022	CA 2022
C/011/6045 Etudes prestations de services	1 000,00	0,00
C/011/605 Matériels équipements et travaux	1 000,00	0,00
C/65 /65888 Autres charges de gestion courante	100,00	0,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	143 100,95	21 321,00
<b>Total</b>	<b>145 200,95</b>	<b>21 321,00</b>
Recettes	BP 2022	CA 2022
C/70/7015 Ventes de terrains aménagés	21 320,67	21 320,67
C/75/7588 Autres produits de gestion courante	100,00	0,33
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	123 780,28	0,00
<b>Total</b>	<b>145 200,95</b>	<b>21 321,00</b>

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA 2022
TOTAL DEPENSES	145 200,95	21 321,00
TOTAL RECETTES	145 200,95	21 321,00
Résultat 2022	0,00	0,00

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	BP 2022	CA 2022
C/040/3555 Terrains aménagés	123 780,28	0,00
C/001 Report déficit d'investissement 2021	143 100,95	0,00
<b>Total</b>	<b>266 881,23</b>	<b>0,00</b>
Recettes	BP 2022	CA 2022
C/16 /1641 Emprunts	123 780,28	0,00
C/040/3555 Terrains aménagés	143 100,95	21 321,00
<b>Total</b>	<b>266 881,23</b>	<b>21 321,00</b>

BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022
TOTAL DEPENSES	266 881,23	0,00
TOTAL RECETTES	266 881,23	21 321,00
Résultat 2022		-121 779,95

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, vote le compte administratif du budget Lotissement Centre Aéré tranche 1 - 2022.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

VILLE DE  
**CAPDENAC**  
GARE

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

VILLE DE  
**CAPDENAC**  
GARE

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-682023DE-BF  
Reçu le 05/04/2023

**N°69/2023 BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT CENTRE AÉRÉ TRANCHE 1 - 2023**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le budget primitif du lotissement Centre Aéré tranche 1 - 2023.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif 2023 du lotissement Centre Aéré tranche 1.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	BP 2023
C/011 /6045 Etudes prestations de services	0,00
C/011 /605 Matériels équipements et travaux	0,00
C/65 /65888 Autres charges de gestion courante	0,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>
Recettes	BP 2023
C/70/7015 Vente de terrains aménagés	0,00
C/75/7588 Autres produits de gestion courante	0,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	BP 2023
C/040/3555 Terrains aménagés	0,00
C/001 Report déficit d'investissement	121 779,95
<b>Total</b>	<b>121 779,95</b>
Recettes	BP 2023
C/16 /1641 Emprunts	121 779,95
C/040/3555 Terrains aménagés	0,00
<b>Total</b>	<b>121 779,95</b>

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**Stéphane BÉRARD.**

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,

**Accusé de réception en préfecture**  
**012-211200522-20230403-692023DE-BF**  
**Reçu le 05/04/2023**



**Stéphane BÉRARD.**

N°70/2023 BUDGET LOTISSEMENT CENTRE AÉRÉ TRANCHE 2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le compte administratif du budget Lotissement Centre Aéré 2022 dont la section d'investissement laisse apparaître un déficit de 57 357,34 €.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	BP 2022	CA 2022
C/011/6015 Terrains à aménager	0,00	0,00
C/011/6045 Etudes prestations de services	30 000,00	0,00
C/011/605 Matériels équipements et travaux	0,00	0,00
C/65/65888 Autres charges de gestion courante	100,00	0,00
C/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	57 357,34	0,00
<b>Total</b>	<b>87 457,34</b>	<b>0,00</b>
Recettes	BP 2022	CA 2022
C/75/7588 Autres produits de gestion courante	100,00	0,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	87 357,34	0,00
<b>Total</b>	<b>87 457,34</b>	<b>0,00</b>

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA 2022
TOTAL DEPENSES	87 457,34	0,00
TOTAL RECETTES	87 457,34	0,00
Résultat 2022	0,00	0,00

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	BP 2022	CA 2022
C/040/3555 Terrains aménagés	87 357,34	0,00
C/001 Report déficit d'investissement 2021	57 357,34	0,00
<b>Total</b>	<b>144 714,68</b>	<b>0,00</b>
Recettes	BP 2022	CA 2022
C/16 /1641 Emprunts	87 357,34	0,00
C/040/3555 Terrains aménagés	57 357,34	0,00
<b>Total</b>	<b>144 714,68</b>	<b>0,00</b>

BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022
TOTAL DEPENSES	144 714,68	0,00
TOTAL RECETTES	144 714,68	0,00
Résultat 2022		- 57 357,34

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, vote le compte administratif du budget Lotissement Centre Aéré tranche 2 - 2022.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

VILLE DE  
**CAPDENAC**  
GARE

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Stéphane BÉRARD.**

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

VILLE DE  
**CAPDENAC**  
GARE

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,

**Stéphane BÉRARD.**

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-702023DE-BF  
Reçu le 05/04/2023

**N°71/2023 BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT CENTRE AÉRÉ TRANCHE 2 - 2023**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le budget primitif du lotissement Centre Aéré tranche 2 - 2023.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif 2023 du lotissement Centre Aéré tranche 2.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<i>Dépenses</i>	<b>BP 2023</b>
C/011 /6045 Etudes prestations de services	30 000,00
C/65 /65888 Autres charges de gestion courante	100,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	57 357,34
<b>Total</b>	<b>87 457,34</b>
<i>Recettes</i>	<b>BP 2023</b>
C/75/7588 Autres produits de gestion courante	100,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	87 357,34
<b>Total</b>	<b>87 457,34</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<i>Dépenses</i>	<b>BP 2023</b>
C/040/3555 Terrains aménagés	87 357,34
C/001 Report déficit d'investissement	57 357,34
<b>Total</b>	<b>144 714,68</b>
<i>Recettes</i>	<b>BP 2023</b>
C/16 /1641 Emprunts	87 357,34
C/040/3555 Terrains aménagés	57 357,34
<b>Total</b>	<b>144 714,68</b>

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

  
VILLE DE  
**CAPDENAC**  
GARE

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,

  
VILLE DE  
**CAPDENAC**  
GARE

  
Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-712023DE-BF  
Reçu le 05/04/2023

**N°72/2023 BUDGET PRIMITIF ÉNERGIES RENOUVELABLES 2023**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le budget primitif Énergies renouvelables 2023 et rappelle les objectifs de la Collectivité à savoir :

- 1) S'engager dans une démarche de transition et de sobriété énergétique pour améliorer la résilience de la Collectivité : objectif d'être producteur d'énergie et d'aller à terme vers de l'autoconsommation pour diminuer la facture d'électricité ce qui permet d'améliorer l'épargne nette de la Collectivité.
- 2) Saisir l'opportunité de renforcer l'offre d'équipements sportifs extérieurs pour les scolaires et les associations et de supprimer les occupations des bâtiments énergivores et obsolètes des espaces Raynal et Roquelaure.

Après étude technique et financière, les trois projets identifiés sont :

**Projet 1 : Berges du Lot : création et couverture de mini-stades**

**Objectif** : construire et mettre à disposition une surface sportive avec des équipements pour les établissements scolaires et les associations : terrains multisports.

**Projet 2 : Stade municipal : couverture du boulodrome**

**Objectif** : couvrir les terrains de jeux de boules existants et supprimer à terme les terrains du parking Raynal et Roquelaure.

**Projet 3 : Parking du cimetière : pose d'ombrières**

**Objectif** : structurer le stationnement et stabiliser la surface de stationnement.

**Calendrier prévisionnel**

2023	Études et travaux préalables
2024	Pose des panneaux photovoltaïques Signature du contrat d'énergie avec EDF Contractualisation de l'emprunt
2025	Mise en service et revente d'électricité Début du remboursement de l'emprunt

Sur les 20 ans, 2025-2044, les recettes de revente de l'électricité couvrent les investissements photovoltaïques. Les calculs ont été effectués sur des fourchettes basses de tarifs de revente. L'hypothèse de taux retenue pour la contractualisation de l'emprunt est de 3%, à confirmer avec une rencontre à venir avec la Banque des Territoires qui vient en appui des Collectivités sur ce type de dossier.

► A partir de 2045 : dans le schéma de poursuite de la revente : la recette minimale de revente est de 116 000 €.

► Pendant la période 2025-2044 : recherche d'opportunités en autoconsommation pour faire des économies sur les consommations des équipements communaux (exemple : restaurant scolaire). En cas d'autoconsommation, l'économie est de 150 000 € par an car le prix de rachat est plus bas que le prix de revente.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif 2023 Énergies renouvelables.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	BP 2023
TOTAL DEPENSES	0,00
TOTAL RECETTES	0,00

<b>BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
DEPENSES	BP 2023
RECETTES	0,00
	0,00

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	Total BP 2023
Opération 100- Berges du lot : création et couverture de mini stades	83 000,00
Opération 101- Stade Municipal : couverture du boulodrome	32 000,00
Opération 102- Parking du cimetière : pose d'ombrières	30 000,00
<b>Sous-total dépenses des opérations</b>	<b>145 000,00</b>
C/040 Amortissements subvention d'équipement	0,00
C/041 Opérations patrimoniales (compteurs Eau)	0,00
C/16 Emprunts et dettes assimilées	0,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>145 000,00</b>

Recettes	Total BP 2023
Opération 100- Berges du lot : création et couverture de mini stades	0,00
Opération 101- Stade Municipal : couverture du boulodrome	0,00
Opération 102- Parking du cimetière : pose d'ombrières	0,00
<b>Sous-total recettes des opérations</b>	<b>0,00</b>
C/040 Amortissements	0,00
C/041 Opérations patrimoniales	0,00
C/16 Emprunts et dettes assimilées	145 000,00
C/042 Amortissements	0,00
C/021 Autofinancement de la SI par la SF	0,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>145 000,00</b>

BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2023
Total dépenses	145 000,00
Total recettes	145 000,00

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,**



**Stéphane BÉRARD.**

Certifiée exécutoire par le Maire

compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,



**Stéphane BÉRARD.**

**Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-722023DE-BF  
Reçu le 05/04/2023**

**N°73/2023 BUDGET ÉNERGIES RENOUVELABLES 2023 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT 2023**

Afin d'avoir une meilleure visibilité sur les projets, Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, propose de voter les opérations de la section d'investissement du Budget Energies Renouvelables sous forme d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiements (APCP).

Les Crédits de Paiements 2023 ont été intégrés au Budget 2023. Les Crédits de Paiements relatifs aux exercices 2024 permettent aux services de poursuivre les opérations engagées dès le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année selon les échéanciers prévisionnels indiqués ci-dessous, susceptibles de variations compte tenu des aléas des projets pouvant survenir.

	Crédits de paiements 2023	Crédits de paiements 2024	Autorisation de programme 2023-2024
OP 101 Berges du Lot	83 000 €	720 000 €	803 000 €
OP 102 Stade municipal	32 000 €	440 000 €	472 000 €
OP 103 Parking du cimetière	30 000 €	405 000 €	435 000 €
<b>Total des opérations</b>	<b>145 000 €</b>	<b>1 565 000 €</b>	<b>1 710 000 €</b>

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve les autorisations de programme et les crédits de paiement 2023 du Budget Energies Renouvelables tels que décrits dans le tableau ci-dessus.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Stéphane BÉRARD.**

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,



**Stéphane BÉRARD.**

**Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-732023DE-DE  
Reçu le 05/04/2023**

**N°74/2023      BUDGET ÉNERGIES RENOUVELABLES : AVANCE DE TRÉSORERIE**

**Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, explique qu'il est nécessaire d'assurer une avance de trésorerie pour le budget Energies renouvelables.**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu les Instructions budgétaires et comptables (M4 et M14),  
Vu la délibération en date du 13 mars 2023 portant création du budget « Energies renouvelables » d'une part,**

**Considérant que ce budget est doté de l'autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie,**

**Considérant la nécessité de faire face à des dépenses sur ce budget dès le début de l'exercice 2023, avant même la perception de recettes,**

**Considérant que l'avance de trésorerie est une opération non budgétaire,**

**Considérant que ces avances de trésorerie peuvent être versées en plusieurs fois, dans la limite des montants maximum délibérés,**

**Considérant que ces avances de trésorerie sont remboursables, en tout ou partie, dès lors que les fonds disponibles sur le compte au Trésor public du budget annexe le permettra,**

**Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le versement d'une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe « Energies Renouvelables » d'un montant de 145 000 € maximum.**

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**



**Pour extrait conforme,  
Le Maire,**

**Stéphane BÉRARD.**

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,



**Stéphane BÉRARD.**

**Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-742023DE-DE  
Reçu le 05/04/2023**

**N°75/2023 BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le compte administratif 2022 du budget de l'Assainissement. La section de fonctionnement présente un excédent de 980 099,43 € et la section d'investissement est excédentaire de 428 963,50 €.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses		BP 2022	CA 2022
	C/011 Charges à caractère général	328 084,00	323 631,48
	C/012 Charges de personnel	30 000,00	25 000,00
	C/014 Atténuation de produits	1 000,00	0,00
	C/65 Autres charges de gestion courante	0,00	0,00
	C/66 Charges financières-Intérêts	12 700,00	11 061,86
	C/67 Charges exceptionnelles	934 224,62	0,00
	C/042 Amortissements	197 682,00	197 681,31
	C/023 Autofinancement	2 558,90	0,00
<b>Total dépenses de l'exercice</b>		<b>1 506 249,52</b>	<b>557 374,65</b>
Recettes		BP 2022	CA 2022
	C/70 Vente de produits	668 000,00	676 350,52
	C/74 Total subventions exploitation	0,00	7 684,00
	C/75 Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
	C/77 Produits exceptionnels	0,00	15 190,12
	C/042 Amortissements des subventions	13 423,00	13 422,92
<b>Total recettes de l'exercice</b>		<b>681 423,00</b>	<b>712 647,56</b>

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		BP 2022	CA 2022
Total dépenses		1 506 249,52	557 374,65
Total recettes de l'exercice		681 423,00	712 647,56
Report excédent 2022		824 826,52	824 826,52
Total recettes		1 506 249,52	1 537 474,08
Résultat: excédent 2022			980 099,43

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses		BP 2022	CA 2022
	Opération 100- Programme pluri annuel	185 000,00	27 108,66
	Opération 101- Station d'épuration	304 000,00	68 747,94
	Opération 105- travaux divers (marché à BC)	0,00	0,00
	Opération 109- Schéma directeur	13 000,00	0,00
	Opération 140- Réhabilitation de la décharge	2 000,00	0,00
	Opération 200- Branchements	30 000,00	18 093,35
<b>Sous-total dépenses des opérations</b>		<b>534 000,00</b>	<b>113 949,95</b>
	C/16 Emprunts et dettes assimilées	57 000,00	56 141,94
	C/040 Amortissements subvention d'équipement	13 423,00	13 422,92
<b>Total dépenses de l'exercice</b>		<b>604 423,00</b>	<b>183 514,81</b>
Recettes		BP 2022	CA 2022
	Opération 100- Programme pluri annuel	0,00	0,00
	Opération 105- travaux divers (marché à BC)	0,00	0,00
	Opération 200- Branchements	7 000,00	17 614,90
<b>Sous-total recettes des opérations</b>		<b>7 000,00</b>	<b>17 614,90</b>
	C/16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
	C/040 Amortissements	197 682,00	197 681,31
	C/021 Autofinancement de la SI par la SF	2 558,90	0,00
<b>Total recettes de l'exercice</b>		<b>207 240,90</b>	<b>215 296,21</b>

BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022
Total dépenses	604 423,00	183 514,81
Total dépenses de l'exercice	604 423,00	183 514,81
Total des recettes	604 423,00	612 478,31
Total recettes de l'exercice	207 240,90	215 296,21
Report excédent 2021	397 182,10	397 182,10
Résultat 2022		428 963,50

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2023 (Investissement)	CA 2022
RAR Dépenses	0,00
RAR Recettes	0,00

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, vote le compte administratif du budget Assainissement 2022.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-752023DE-BF  
Reçu le 05/04/2023

**N°76/2023 BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT 2023**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, expose le budget de l'Assainissement 2023 par chapitres et opérations avec les restes à réaliser et les nouvelles dépenses et recettes.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif de l'Assainissement 2023, par chapitres, et par opérations.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses		BP 2023
	C/011 Charges à caractère général	336 400,00
	C/012 Charges de personnel	30 000,00
	C/014 Atténuation de produits	1 000,00
	C/65 Autres charges de gestion courante	1,00
	C/66 Charges financières-Intérêts	12 000,00
	C/67 Charges exceptionnelles	296 661,93
	C/042 Amortissements	180 000,00
	C/023 Autofinancement	786 036,50
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 642 099,43</b>
Recettes		
	C/70 Vente de produits	648 000,00
	C/74 Total subventions exploitation	
	C/75 Autres produits de gestion courante	
	C/77 Produits exceptionnels	
	C/042 Amortissements des subventions	14 000,00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>662 000,00</b>

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		BP 2023
	DEPENSES	1 642 099,43
	RECETTES = recettes de l'exercice	662 000,00
	Excédent 2022 reporté	980 099,43
	RECETTES	1 642 099,43

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses		RAR 2022	BP 2023 Nouveau	Total BP 2023
	Opération 100- Programme pluri annuel	0,00	320 000,00	320 000,00
	Opération 101- Station d'épuration	0,00	960 000,00	960 000,00
	Opération 105- travaux divers (marché à BC)	0,00		0,00
	Opération 109- Schéma directeur	0,00	50 000,00	50 000,00
	Opération 110- Rue Jean Jaurès	0,00		0,00
	Opération 140- Réhabilitation de la décharge	0,00		0,00
	Opération 200- Branchements	0,00	30 000,00	30 000,00
<i>Sous-total dépenses des opérations</i>		<i>0,00</i>	<i>1 360 000,00</i>	<i>1 360 000,00</i>
	C/040 Amortissements subvention d'équipement	0,00	14 000,00	14 000,00
	C/16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	58 000,00	58 000,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 432 000,00</b>	<b>1 432 000,00</b>
Recettes		RAR 2022	BP 2023 Nouveau	Total BP 2023
	Opération 109- Schéma directeur	0,00	30 000,00	30 000,00
	Opération 200- Branchements	0,00	7 000,00	7 000,00
<i>Sous-total recettes des opérations</i>		<i>0,00</i>	<i>37 000,00</i>	<i>37 000,00</i>
	C/10222 FCTVA	0,00	0,00	0,00
	C/040 Amortissements	0,00	180 000,00	180 000,00
	C/16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
	C/021 Autofinancement de la SI par la SF	0,00	786 036,50	786 036,50
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 003 036,50</b>	<b>1 003 036,50</b>

BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2023
Total dépenses de l'exercice (Hors Restes à Réaliser)	1 432 000,00
Restes à Réaliser Dépenses	0,00
Total dépenses	1 432 000,00
Total recettes de l'exercice	1 003 036,50
Restes à Réaliser Recettes	0,00
Excédent 2022 reporté	428 963,50
Total recettes	1 432 000,00

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE  
AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-762023DE-BF  
Reçu le 05/04/2023

**N°77/2023 BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT : AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT 2023**

Afin de fluidifier la programmation et le paiement des dépenses de l'Assainissement, Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, propose de voter les autorisations de programmes et crédits suivants pour les opérations :

DEPENSES	Réalisé	Crédit de paiements 2023	Crédit de paiements 2024	Crédit de paiements 2025	Autorisation de programme
100 - Programme pluri annuel	220 459,24	320 000,00	610 000,00	260 000,00	1 410 459,24
200 - Branchements	31 569,05	30 000,00	30 000,00	30 000,00	121 569,05
101 - Station d'épuration	244 670,55	960 000,00	42 000,00	42 000,00	1 288 670,55
105 - Travaux divers (marché à BC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
109 - Schéma directeur	0,00	50 000,00	100 000,00	50 000,00	200 000,00
110 - Rue Jean Jaurès	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
140 - Réhabilitation de la décharge	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total opération	496 698,84	1 360	782 000,00	382 000,00	3 020 698,84

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve les autorisations de programme et les crédits de paiement 2023 du Budget de l'Assainissement tels que décrits dans le tableau ci-dessus.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Stéphane BÉRARD.**

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,



**Stéphane BÉRARD.**

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-772023DE-DE  
Reçu le 05/04/2023

N°78/2023 **BUDGET DE L'EAU : COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le compte administratif 2022 du budget de l'Eau. La section de fonctionnement présente un excédent de 516 614,62 €. La section d'investissement est déficitaire de 55 939,89 €.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses		BP 2022	CA 2022
	C/011 Charges à caractère général	405 700,00	404 176,75
	C/012 Charges de personnel	30 000,00	25 000,00
	C/014 Atténuation de produits	0,00	0,00
	C/65 Autres charges de gestion courante	0,00	0,00
	C/66 Charges financières-Intérêts	10 500,00	10 323,62
	C/67 Charges exceptionnelles	188 671,17	0,00
	C/042 Amortissements	159 000,00	158 910,08
	C/023 Autofinancement	385 422,40	0,00
<b>Total dépenses de l'exercice</b>		<b>1 179 293,57</b>	<b>598 410,45</b>
Recettes		BP 2022	CA 2022
	C/70 Vente de produits	696 500,00	632 452,89
	C/74 Total subventions exploitation	0,00	0,00
	C/75 Autres produits de gestion courante	200,00	0,49
	C/77 Produits exceptionnels	0,00	0,00
	C/042 Amortissements des subventions	68 200,00	68 178,12
<b>Total recettes de l'exercice</b>		<b>764 900,00</b>	<b>700 631,50</b>
BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		BP 2022	CA 2022
Total dépenses		1 179 293,57	598 410,45
Total recettes de l'exercice		764 900,00	700 631,50
Report excédent 2021		414 393,57	414 393,57
Total recettes		1 179 293,57	1 115 025,07
Résultat: excédent 2022			516 614,62

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses		BP 2022	CA 2022
	Opération 105- Travaux divers	80 000,00	9 709,15
	Opération 109- Schéma directeur	2 000,00	0,00
	Opération 110- Périmètre AEP	5 000,00	0,00
	Opération 120- Usine de pompage	158 000,00	99 104,34
	Opération 190- Renouvellement des canalisations	160 000,00	0,00
	Opération 200- Branchements	50 000,00	17 371,50
<b>Sous-total dépenses des opérations</b>		<b>455 000,00</b>	<b>126 184,99</b>
	C/040 Amortissements subvention d'équipement	68 200,00	68 178,12
	C/16 Emprunts et dettes assimilées	41 000,00	40 259,53
<b>Total dépenses de l'exercice</b>		<b>564 200,00</b>	<b>234 622,64</b>
Recettes		BP 2022	CA 2022
	Opération 110- Périmètre AEP	0,00	0,00
	Opération 200- Branchements	19 777,60	19 772,67
<b>Sous-total recettes des opérations</b>		<b>19 777,60</b>	<b>19 772,67</b>
	C/1068 Affectation de résultat	161 279,26	161 279,26
	C/16 Emprunts	0,00	0,00
	C/040 Amortissements	159 000,00	158 910,08
	C/021 Autofinancement de la SI par la SF	385 422,40	0,00
<b>Total recettes de l'exercice</b>		<b>725 479,26</b>	<b>339 962,01</b>

BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022
Total dépenses	725 479,26	395 901,90
Total dépenses de l'exercice	564 200,00	234 622,64
Report déficit 2021	161 279,26	161 279,26
Total des recettes	725 479,26	339 962,01
Total recettes de l'exercice	725 479,26	339 962,01
Résultat 2022		-55 939,89

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2023 (Investissement)	CA 2022
RAR Dépenses	0,00
RAR Recettes	0,00

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, vote le compte administratif du budget Eau 2022.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-782023DE-BF  
Reçu le 05/04/2023

**N°79/2023      AFFECTATION DE RÉSULTAT DU BUDGET DE L'EAU**

**Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente l'affectation de résultat du budget de l'Eau. Compte tenu de l'excédent constaté au compte administratif 2022, en section de fonctionnement, de 516 614,62 €, du déficit d'investissement constaté de 55 939,89 €, le Conseil Municipal, après délibération, décide d'affecter 55 939,89 € (C/1068) en recettes de la section d'investissement.**

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**



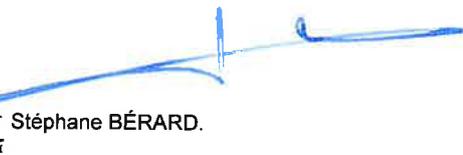
**Pour extrait conforme,  
Le Maire,**



**Stéphane BÉRARD.**

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,



**Stéphane BÉRARD.**

**Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-792023DE-DE  
Reçu le 05/04/2023**

N°80/2023 BUDGET PRIMITIF DE L'EAU 2023

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, expose le budget de l'Eau 2023 par chapitres et opérations avec les restes à réaliser et les nouvelles dépenses et recettes.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif 2023 de l'Eau, par chapitres et par opérations.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses		BP 2023
	C/011 Charges à caractère général	386 700,00
	C/012 Charges de personnel	30 000,00
	C/014 Atténuation de produits	0,00
	C/65 Autres charges de gestion courante	0,00
	C/66 Charges financières-Intérêts	11 000,00
	C/67 Charges exceptionnelles	582 675,73
	C/042 Amortissements	160 000,00
	C/023 Autofinancement	147 000,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 317 375,73</b>
Recettes		
	C/70 Vente de produits	786 500,00
	C/74 Total subventions exploitation	0,00
	C/75 Autres produits de gestion courante	201,00
	C/77 Produits exceptionnels	0,00
	C/042 Amortissements des subventions	70 000,00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>856 701,00</b>

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		BP 2023
	DEPENSES	1 317 375,73
	RECETTES = recettes de l'exercice	856 701,00
	Excédent 2022 reporté	460 674,73
	RECETTES	1 317 375,73

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses		RAR 2022	BP 2023 Nouveau	Total BP 2023
	Opération 105- Travaux divers	0,00	95 000,00	95 000,00
	Opération 107- Livinhac	0,00	0,00	0,00
	Opération 109- Schéma Directeur	0,00	35 000,00	35 000,00
	Opération 110- Périmètre AEP	0,00	60 000,00	60 000,00
	Opération 120- Usine de pompage	0,00	110 000,00	110 000,00
	Opération 130- Avenue Jean Jaurès	0,00	0,00	0,00
	Opération 180- Saint Julien	0,00	0,00	0,00
	Opération 190- Renouvellement canalisations	0,00	180 000,00	180 000,00
	Opération 200- Branchements	0,00	50 000,00	50 000,00
<b>Sous-total dépenses des opérations</b>		<b>0,00</b>	<b>530 000,00</b>	<b>530 000,00</b>
	C/040 Amortissements subvention d'équipement	0,00	70 000,00	70 000,00
	C/041 Opérations patrimoniales (compteurs Eau)	0,00	0,00	0,00
	C/16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	42 000,00	42 000,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>642 000,00</b>	<b>642 000,00</b>

Recettes		RAR 2022	BP 2023 Nouveau	Total BP 2023
	Opération 109- Schéma Directeur	0,00	20 000,00	20 000,00
	Opération 200- Branchements	0,00	15 000,00	15 000,00
<b>Sous-total recettes des opérations</b>		<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>

	C/10222 FCTVA	0,00	0,00	0,00
	C/040 Amortissements	0,00	160 000,00	160 000,00
	C/041 Opérations patrimoniales (compteurs Eau)	0,00	0,00	0,00
	C/16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	300 000,00	300 000,00
	C/042 Amortissements	0,00	0,00	0,00
	C/021 Autofinancement de la SI par la SF	0,00	147 000,00	147 000,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>642 000,00</b>	<b>642 000,00</b>

BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2023
Total dépenses de l'exercice (Hors Restes à Réaliser)	642 000,00
Restes à Réaliser Dépenses	0,00
Report déficit 2022	55 939,89
Total dépenses	697 939,89
Total recettes de l'exercice	642 000,00
Restes à Réaliser Recettes	0,00
Affectation de Résultat	55 939,89
Total recettes	697 939,89

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE  
AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-802023DE-BF  
Reçu le 05/04/2023

**N°81/2023 BUDGET DE L'EAU : AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT 2023**

Afin de fluidifier la programmation et le paiement des dépenses de l'Eau, Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, propose de voter les autorisations de programmes et crédits suivants :

DEPENSES	Réalisé	Crédits de paiements 2023	Crédits de paiements 2024	Crédits de paiements 2025	Crédits de paiements 2026	Autorisation de paiements
N°190 Renouvellement de canalisations	87 301,00	180 000,00	310 000,00	200 000,00	0,00	777 301,00
N°200 Branchements	67 351,15	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00	217 351,15
N°105 Travaux divers	59 150,65	95 000,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00	439 150,65
N°109 Schéma directeur	0,00	35 000,00	65 000,00	35 000,00	5 000,00	140 000,00
N°110 Périmètres AEP	0,00	60 000,00	20 000,00	10 000,00	0,00	90 000,00
N°120 Usine de pompage	187 241,91	110 000,00	130 000,00	20 000,00	0,00	447 241,91
Sous Total Opérations	401 044,71	530 000,00	670 000,00	410 000,00	100 000,00	2 111 044,71

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve les autorisations de programme et les crédits de paiement 2023 du Budget de l'Eau tels que décrits dans le tableau ci-dessus.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-812023DE-DE  
Reçu le 05/04/2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

**N°82/2023      FLUX FINANCIERS 2023 ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET LES BUDGETS ANNEXES**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente les flux financiers prévisionnels entre le Budget Principal et les Budgets Annexes.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve les flux financiers suivants :

Budgets	2022	2023
Eau : mise à disposition de personnel	25 000,00	30 000,00
Eau : remboursement de frais (logiciel informatique)	500,00	500,00
Eau : facturation quote-part assurances	1 000,00	1 000,00
Assainissement : mise à disposition de personnel	25 000,00	30 000,00
Assainissement : remboursement de frais	500,00	500,00
Assainissement : facturation quote-part assurance	1 000,00	1 000,00
<b>Total des versements par les Budgets Annexes au Budget Principal</b>	<b>53 000,00</b>	<b>63 000,00</b>

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Stéphane BÉRARD.**

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,



**Stéphane BÉRARD.**

**Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-822023DE-DE  
Reçu le 05/04/2023**

**N°83/2023      FLUX FINANCIERS 2023 ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET LES BUDGETS DU CCAS**

Madame Hélène SÉMÉTÉ, Adjointe à la Solidarité, présente les flux financiers prévisionnels entre le Budget Principal de la Commune et les Budgets du CCAS. Ces montants vont être affinés au vu de la nouvelle organisation des services et des mutualisations effectuées.

Vu la mise à disposition du personnel et des locaux, octroyée par la Commune aux services du CCAS,

Vu les besoins de financement des projets du Service Solidarité CCAS,

Vu le déficit prévisionnel de clôture du Service d'Aide à Domicile,

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve les flux financiers suivants :

<b>Subventions versées par le Budget Principal aux Budgets du CCAS</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Budget Solidarité : politique solidarité	4 700,00	25 000,00
Budget Solidarité : mise à disposition agent Solidarité	35 000,00	35 000,00
Budget Service d'Aide à Domicile : régime indemnitaire complémentaire	7 000,00	7 000,00
Budget Service d'Aide à Domicile : politique sociale	28 300,00	28 300,00
Budget Service d'Aide à Domicile : déficit de clôture	90 000,00	40 000,00
<b>Total</b>	<b>165 000,00</b>	<b>135 300,00</b>
<b>Reversement des Budgets du CCAS au Budget Principal</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Budget Solidarité : mise à disposition de personnel	35 000,00	35 000,00
Budget Solidarité : mise à disposition de locaux	3 400,00	3 400,00
Budget Service d'Aide à Domicile : mise à disposition de personnel	62 000,00	62 000,00
Budget Service d'Aide à Domicile : mise à disposition de locaux	15 000,00	15 000,00
Remboursement de frais d'affranchissement (1 facture mensuelle)	600,00	500,00
Remboursement de frais de communication (1 facture mensuelle)	3 500,00	3 000,00
<b>Total</b>	<b>119 500,00</b>	<b>118 900,00</b>

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Stéphane BÉRARD.**

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,



**Stéphane BÉRARD.**

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-832023DE-DE  
Reçu le 05/04/2023

**N°84/2023      BUDGET DE LA COMMUNE : ADMISSION EN NON-VALEURS**

Madame Ghislaine CALVIGNAC, Adjointe à l'Éducation, à l'Enfance et à la Jeunesse, informe du courrier de Madame l'Inspectrice des Finances Publiques, relatif à des titres restant impayés à la suite des poursuites exercées et pour lesquels désormais aucun recours n'est possible. Le total de ces créances irrécouvrables s'élève à 140,34 €. Ces sommes correspondent au service de restauration scolaire, les impayés relatifs au collège Voltaire seront transmis au Département de l'Aveyron pour prise en charge.

Sur proposition de Madame l'Inspectrice des Finances Publiques par courrier explicatif,

Vu le tableau de propositions d'admission en non-valeurs,  
Le Conseil Municipal, après délibération,

- Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes présentés par Madame le Trésorier,
- Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 140,34 €,
- Dit que les crédits sont inscrits en dépenses comme suit :
  - au compte 6541 du budget de la Commune pour un montant de 119,76 € conformément à la liste n°5497290411,
  - au compte 6542 du budget de la Commune pour un montant de 20,58 € conformément à la liste n°5497290411,
- Précise que l'admission en non-valeurs n'annule pas la créance et n'exclut pas un recouvrement si cela s'avérait possible.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-842023DE-DE  
Reçu le 05/04/2023

**N°85/2023      SUBVENTION 2023 : ACOMPTE À VERSER À L'OFFICE SOCIAL ET CULTUREL**

Madame Ghislaine CALVIGNAC, Adjointe à l'Éducation, à l'Enfance et à la Jeunesse, explique la démarche d'analyse des subventions octroyées par la Commune, le budget 2023 ayant acté une baisse globale des subventions de 20 000 €.

Pour mémoire, l'Office Social et Culturel a perçu une subvention de 46 617 € en 2022 (non comprise la subvention de 600 € versée pour la mission photographie confiée à l'atelier Petit Oiseau). Dans l'attente de l'attribution du montant définitif 2023, elle propose le versement d'un acompte de subvention de 25 000 € afin que l'association puisse engager les dépenses nécessaires à la réalisation des missions confiées par la Commune. Elle rappelle l'obligation d'une convention avec les associations percevant une subvention prévisionnelle supérieure à 23 000 €.

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 prévoyant la conclusion d'une convention avec les associations dont le montant de subvention est supérieur à un seuil défini par décret,  
Vu le décret du 6 juin 2001 fixant ce seuil à 23.000 €,  
Vu le projet de convention, ci-annexé,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuve la convention d'objectifs avec l'Office Social et Culturel déterminant l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée pour 2023,
- Précise que le montant 2023 de la subvention annuelle sera défini, à l'issue d'une analyse approfondie des missions, des besoins et du compte de résultat prévisionnel de l'association. Ce montant sera précisé par avenant à la convention 2023,
- Approuve le versement d'un premier acompte d'un montant de 25 000 € afin de permettre à l'association de financer les services qu'elle gère et d'engager les dépenses relatives à ses missions, telles que définies dans la présente convention,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs 2023 avec l'Office Social et Culturel et le CCAS de Capdenac.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20**

Madame Georgette PINEL ne prend pas part au vote.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Stéphane BÉRARD.**

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,



**Stéphane BÉRARD.**

**Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-852023DE-DE  
Reçu le 05/04/2023**

N°86/2023 **SUBVENTION 2023 : ACOMPTE À VERSER À LA FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES**

Madame Ghislaine CALVIGNAC, Adjointe à l'Éducation, à l'Enfance et à la Jeunesse, explique la démarche d'analyse des subventions octroyées par la Commune, le budget 2023 ayant acté une baisse globale des subventions de 20 000 €.

Pour mémoire, la Fédération des Œuvres Laïques a perçu une subvention de 89 467 € en 2022. Dans l'attente de l'attribution du montant définitif 2023, elle propose le versement d'un acompte de subvention de 45 000 € afin que l'association puisse engager les dépenses nécessaires à la réalisation des missions confiées par la Commune. Elle rappelle l'obligation d'une convention avec les associations percevant une subvention prévisionnelle supérieure à 23 000 €.

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 prévoyant la conclusion d'une convention avec les associations dont le montant de subvention est supérieur à un seuil défini par décret,  
Vu le décret du 6 juin 2001 fixant ce seuil à 23.000 €,  
Vu le projet de convention, ci-annexé,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuve la convention d'objectifs avec la Fédération des Œuvres Laïques déterminant l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée pour 2023,
- Précise que le montant 2023 de la subvention annuelle sera défini, à l'issue d'une analyse approfondie des missions, des besoins et du compte de résultat prévisionnel de l'association. Ce montant sera précisé par avenant à la convention 2023,
- Approuve le versement d'un premier acompte d'un montant de 45 000 € afin de permettre à l'association de financer les services qu'elle gère et d'engager les dépenses relatives à ses missions, telles que définies dans la présente convention,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs 2023 avec la Fédération des Œuvres Laïques.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'accorder un acompte de 45 000 € à la Fédération des Œuvres Laïques.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-862023DE-DE  
Reçu le 05/04/2023

N°87/2023 **SUBVENTION 2023 : ACOMPTE À VERSER AU COMITÉ DES FESTIVITÉS ET ANIMATIONS**

Monsieur Marc ARDRÉ, Adjoint à la Culture et au Tourisme, explique la démarche d'analyse des subventions octroyées par la Commune, le budget 2023 ayant acté une baisse globale de 20 000 €.

Pour mémoire, le Comité des Festivités et Animations a perçu une subvention de 15 000 € en 2022. Dans l'attente de l'attribution du montant définitif 2023, il propose le versement d'un acompte de subvention de 8 000 € afin que l'association puisse engager les dépenses nécessaires à l'organisation de la Fête de la Rivière et de la Fête de Capdenac en septembre.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'accorder un acompte de 8 000 € au Comité des Festivités et Animations de Capdenac-Gare.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**



**Pour extrait conforme,  
Le Maire,**

**Stéphane BÉRARD.**

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,



**Stéphane BÉRARD.**

**Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-872023DE-DE  
Reçu le 05/04/2023**

**N°88/2023      SUBVENTION 2023 : ACOMPTE À VERSER À L'ASSOCIATION COURANTS D'ART**

Monsieur Marc ARDRÉ, Adjoint à la Culture et au Tourisme, explique la démarche d'analyse des subventions octroyées par la Commune, le budget 2023 ayant acté une baisse globale de 20 000 €.

Pour mémoire, l'association Courants d'Art a perçu une subvention de 5 774 € en 2022. Dans l'attente de l'attribution du montant définitif 2023, Il propose le versement d'un acompte de subvention à Courants d'Art afin que l'association puisse engager les dépenses nécessaires à 3 000 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'accorder un acompte de 3 000 € à Courants d'Art de Capdenac-Gare.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
**Stéphane BÉRARD.**

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,



  
**Stéphane BÉRARD.**

**Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-882023DE-DE  
Reçu le 05/04/2023**

N°89/2023

**CONVENTIONS POUR LA MAÎTRISE DE LA POPULATION DES CHATS ERRANTS  
2023 ENTRE LA COMMUNE, L'ASSOCIATION TRENTE MILLIONS D'AMIS ET LE  
CABINET VÉTÉRINAIRE AVRIL**

Madame Pauline AMARI, Adjointe au Développement Durable, explique qu'il convient de renouveler la campagne de tatouage et de stérilisation de chats errants sur la Commune pour l'année 2023. En effet, la prolifération des chats est source de nuisances et doit être contenue. Les chats qui sont déjà tatoués ou pucés ne seront pas castrés sans l'accord de leur propriétaire.

Cette campagne fait l'objet d'une convention entre la Commune et l'Association 30 millions d'Amis et d'une convention entre la Commune et le Docteur AVRIL, vétérinaire. La prise en charge de la stérilisation et du tatouage est de l'ordre de 50% par l'association 30 millions d'Amis.

Madame Pauline AMARI fait part de la demande de l'association d'une subvention de 36 € pour l'achat d'un lecteur de puces.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuve la convention à intervenir entre la Commune et l'Association 30 Millions d'Amis,
- Approuve la convention à intervenir entre la Commune et le Docteur AVRIL,
- Autorise le Maire à les signer.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE  
AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,

VILLE DE  
CAPDENAC  
GARE Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-892023-DE  
Reçu le 05/04/2023

**N°90/2023      SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION CHA PAT**

Madame Pauline AMARI, Adjointe au Développement Durable, fait part de la demande de l'association Cha Pat d'une subvention exceptionnelle pour l'achat d'un lecteur de puces d'un coût de 36 €.

Considérant le travail réalisé par cette association en vue de limiter la prolifération des chats dans la ville,

Le Conseil Municipal, après délibération, accorde une subvention de 36 € à l'association Cha Pat.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**



**Pour extrait conforme,  
Le Maire,**

**Stéphane BÉRARD.**

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,

**Stéphane BÉRARD.**

**Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-902023DE-DE  
Reçu le 05/04/2023**

**N°91/2023 REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – ÉLECTRICITÉ 2023**

Monsieur Octave LOPES, Adjoint à la Voirie et aux Réseaux, expose que conformément aux règles en vigueur le montant de la redevance d'occupation du domaine public communal (RODP) par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité due par ENEDIS est revalorisée pour l'année 2023 à la somme de 939,00 €. Il rappelle que le calcul de cette redevance est fonction du seuil de la population totale de la Commune issu du recensement en vigueur depuis le 1er janvier 2023.

Le montant de la redevance est de 892,00 € pour les Communes dont la population est comprise entre 2000 et 5000 habitants. Calcul :  $((0,183 \times 4\,516 \text{ habitants}) - 213) \times 1,5309$  (taux de revalorisation) = 939,10 € arrondi à 939 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Adopte cette proposition,
- Charge Monsieur le Maire d'émettre le titre de recettes correspondant.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,

VILLE DE  
**CAPDENAC**  
GARE  
Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-912023DE-DE  
Reçu le 05/04/2023

N°92/2023

**CONVENTION DE SERVITUDE ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ ALLIANCE TRÈS HAUT DÉBIT : INSTALLATION D'UN ÉQUIPEMENT DE TÉLÉCOMMUNICATIONS AU LIEU-DIT LE TERREFORT**

Monsieur Octave LOPES, Adjoint à la Voirie et aux Réseaux, présente la convention de servitude et d'occupation du domaine public relative à l'installation d'un équipement de télécommunications (génie civil et implantation de fourreaux) dans le cadre de montée en débit du Département de l'Aveyron et à signer avec la société Alliance Très Haut Débit (THD).

Cette convention est consentie pour une durée initiale équivalente à la durée de la convention de Délégation de Service Public entre Alliance THD et le Syndicat Intercommunal d'Energies de l'Aveyron (SIEDA), plus un mois soit jusqu'au 5 janvier 2043. La Commune accorde à Alliance THD une servitude d'implantation et de passage sur le domaine public communal au lieu-dit Le Terrefort. Une redevance d'occupation du domaine public communal est versée à la Commune selon le calcul effectué en fonction des montants plafonnés prévus par le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 mis à jour annuellement. La convention pourra être résiliée par consentement mutuel ou pour manquement aux obligations de chacune des parties.

▪ **Droits et obligations de la société Alliance THD :**

**Droits :**

- D'implanter sur le domaine public communal 12 ml de 4 fourreaux dont le SIEDA reste le propriétaire,
- De faire passer toutes canalisations électriques pour assurer l'alimentation de ces équipements,
- De faire passer toutes canalisations de télécommunication pour assurer le raccordement au réseau télécommunication existant,
- D'intervenir ou faire intervenir un tiers pour l'installation de ces fourreaux et pour toute la partie maintenance et exploitation quel que soit le mode de gestion retenue par Alliance THD.

**Obligations :**

- D'effectuer tout aménagement et modificatif requis par une réglementation quelconque, présente ou à venir, et nécessaire pour l'implantation de l'équipement, après avoir obtenu l'accord préalable et exprès de la Commune,
- D'assurer le raccordement au réseau d'électricité et de télécommunication et de payer les factures afférentes,
- D'assurer le bon fonctionnement et la maintenance des équipements.

- **Obligations de la Commune, propriétaire :**

- Laisse Alliance THD, ou toute autre entreprise missionnée par celle-ci, intervenir en vue de la maintenance et l'exploitation des fourreaux,
- Laisse en permanence un libre accès dégagé à ces équipements et à tout agent chargé d'intervenir sur les équipements,
- S'interdit de faire sur et sous le tracé des canalisations aucune plantation, culture, et plus généralement aucun travail et aucune construction qui soit préjudiciable aux équipements,
- S'interdit d'intervenir directement sur les équipements sans l'accord d'Alliance THD.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1425.1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L 2122,

Vu les articles L.45-9 et L.46 et R.20-52 du Code des Postes et des Communications Électroniques,

Vu le Code Civil et notamment ses articles 639, 649 et 650, annonçant le principe de servitudes dites d'utilité publique,

Vu le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) pour l'accès au Très Haut Débit (THD),

Vu le contrat de Délégation de Service Public qui délègue à la société Alliance THD la réalisation, l'exploitation et la maintenance du génie civil et de l'implantation des fourreaux réalisés dans le cadre du SDTAN pour le compte du Syndicat Intercommunal d'Energies de l'Aveyron (SIEDA),

Vu le projet de convention de servitude et d'occupation du domaine public avec le plan des installations des équipements de télécommunication annexé,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Approuve les termes de la convention de servitude et d'occupation du domaine public relative à l'installation d'un équipement de télécommunications (génie civil et implantation de fourreaux) au lieu-dit Le Terrefort dans le cadre de montée en débit du Département de l'Aveyron et à signer avec la société Alliance Très Haut Débit (THD),
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude et d'occupation du domaine public au profit de la société Alliance THD et tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,

VILLE DE  
CAPDENAC  
GARE Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-922023DE-DE  
Reçu le 05/04/2023

N°93/2023 CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA COMMUNE ET ENEDIS LIEU-DIT LA GARE ET RUE PAUL BERT

Monsieur Octave LOPES, Adjoint à la Voirie et aux Réseaux, présente la convention de servitude à signer avec ENEDIS. Cette convention est consentie à titre gratuit et a pour objet le passage de conducteurs souterrains d'électricité sur les parcelles AE 335, 142, 144 situées La gare et AH 593 située rue Paul Bert au profit de la société ENEDIS aux conditions suivantes :

▪ Droits de servitude consentis à ENEDIS :

- D'établir à demeure dans une bande de terrain de 3 mètres de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 95 mètres ainsi que ses accessoires,
- D'établir si besoin des bornes de repérage,
- Sans coffret,
- Effectuer des travaux d'élagage, d'abattage ou de dessouchage de toutes plantations qui pourraient occasionner des dommages aux ouvrages,
- Utiliser les ouvrages et réaliser les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité,
- Veiller à laisser la parcelle concernée dans un état similaire à celui qui existait avant son intervention.

- Droits et obligations de la Commune, propriétaire :

- La Commune conserve la propriété et la jouissance des dites parcelles,
- La Commune s'interdit de faire sous le tracé et à proximité des ouvrages tout aménagement qui soit préjudiciable aux ouvrages,
- La Commune est tenue d'informer ENEDIS, par lettre recommandée, d'éventuels projets de travaux qu'elle souhaite entreprendre sur lesdites parcelles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L 2122-4,  
Vu le Code Civil et notamment ses articles 639, 649 et 650 annonçant le principe de servitudes dites d'utilité publique,  
Vu le projet de convention de servitude et le plan des installations électrique annexé,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Approuve les termes de la convention de servitude sur les parcelles AE 335, 142, 144 situées La gare et AH 593 située rue Paul Bert au profit de la société ENEDIS,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude au profit de la société ENEDIS et tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-932023DE-DE  
Reçu le 05/04/2023

N°95/202

TABLEAU DES EMPLOIS 2023

Monsieur le Maire présente le tableau des emplois de la Commune, à jour, au 1<sup>er</sup> mars 2023. L'effectif de la collectivité est de 66 agents, dont 60 agents titulaires et 6 contractuels, représentant 64,8 équivalents temps plein.

A cet effectif s'ajoutent 9 emplois vacants correspondant à des postes dont les agents ont sollicité une disponibilité pour convenance personnelle et des postes créés en vue des avancements de grade à venir.

FILIERE	GRADE/FONCTION	DUREE HEBDO	CATEGORIE	EMPLOI VACANT	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	EQUIVALENT TEMPS PLEIN	STATUT
<b>ADMINISTRATIVE</b>	<b>CADRE D'EMPLOI ATTACHE</b>							
DIRECTION GENERALE	Directrice Générale des Services de 2 000 à 10 000 habitants (Emploi fonctionnel)	35h			1	1	1	T
	Attaché principal	35h	A		0	0	0	
	Attaché principal (Directrice générale adjointe des services)	35h			1	1	1	T
	<b>CADRE D'EMPLOI REDACTEUR</b>							
	Rédacteur (ressources humaines)	35h			1	1	1	T
	Rédacteur (administration générale secrétariat DG)	35h			1	1	1	T
	Rédacteur (responsable secrétariat ST)	35h			1	1	1	T
<b>SERVICES ADMINISTRATIFS</b>	<b>CADRE D'EMPLOI ADJOINT ADMINISTRATIF</b>							
	Adjoint administratif principal 1ère classe (assistante comptabilité-RH)	35h			1	1	1	T
	Adjoint administratif principal 1ère classe (Gestionnaire RH)	35h			1	1	1	T
	Adjoint administratif principal 1ère classe (Assistante comptabilité - communication))	35h			1	1	1	T
	Adjoint administratif principal 1ère classe (Accueil, état civil, secrétariat)	35h			1	1	0,8	T
	Adjoint administratif principal 1ère classe (secrétaire CCAS - service prestataire)	35h		C	1	1	1	T
	Adjoint administratif principal 1ère classe (secrétaire CCAS - service solidarité)	35h			1	1	1	T
	Adjoint administratif principal 1ère classe (responsable finances)	35h			1	1	1	T
	Adjoint administratif principal 1ère classe	35h						
	Adjoint administratif principal 2ième classe (Accueil, état civil, Secrétariat ST)	35h			1	1	1	T
	Adjoint administratif principal 2ième classe (secrétariat ST)	35h			1	1	1	T
	Adjoint administratif	35h			1	1	1	S
Adjoint administratif	35h			1	1	1	T	
<b>TECHNIQUE</b>								
DIRECTION TECHNIQUE	<b>CADRE D'EMPLOI INGENIEUR</b>							
	Ingénieur Principal (Directeur des services techniques - Direction générale)	35h	A		1	1	1	T
	<b>CADRE D'EMPLOI TECHNICIEN</b>							
Technicien principal 1ère classe (Directeur adj des services techniques)	35h		B		1	1	1	T

CADRE D'EMPLOI AGENT DE MAITRISE										
TECHNIQUE	Agent de maîtrise principal	35 h			1	1	1	1	T	
	Agent de maîtrise principal (espaces verts)	35 h		1					Disponibilité CP	
	Agent de maîtrise principal (responsable service de restauration scolaire)	35 h			1	1	1	1	T	
	Agent de maîtrise principal (responsable équipe festivités, polyvalence)	35 h			1	1	1	1	T	
	Agent de maîtrise principal (responsable équipe bâtiments)	35 h			1	1	1	1	T	
	Agent de maîtrise principal (responsable équipe espaces verts)	35 h			1	1	1	1	T	
	Agent de maîtrise principal (service environnement interface SMIRTOM)	35 h			1	1	1	1	T	
	Agent de maîtrise principal (responsable adjoint équipe bâtiment)	35 h			1	1	1	1	T	
	Agent de maîtrise (responsable adjoint équipe espaces verts)	35 h			1				Disponibilité CE	
	Agent de maîtrise (agent salle Agora)	35 h			1	1	1	1	Disponibilité MO	
	<b>CADRE D'EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE</b>									
	TECHNIQUE	Adjoint technique principal 1ère classe	35h			2				
		Adjoint technique principal 1ère classe (agent équipe bâtiment)	35 h			4	4	4	4	T
		Adjoint technique principal 1ère classe (agent périscolaire + camping)	35 h			1	1	1	0,9	T
Adjoint technique principal 1ère classe (agent périscolaire)		35 h			1	1	1	1	T	
Adjoint technique principal 1ère classe (agent périscolaire)		35 h			1	1	1	1	T	
Adjoint technique principal 1ère classe (agent Passerelle)		35 h			1	1	1	1	T	
Adjoint technique principal 1ère classe (agent service restauration scolaire)		35 h			1	1	1	1	T	
Adjoint technique principal 1ère classe (agent équipe entretien des locaux)		30 h			1	1	1	0,86	T	
Adjoint technique principal 2ème classe (agent service restauration scolaire)		35 h			1	1	1	1	Disponibilité MO	
Adjoint technique principal 2ème classe (agent service restauration scolaire)		35 h			1	1	1	1	T	
Adjoint technique principal 2ème classe (agent service restauration scolaire)		35 h			1	1	1	1	T	
Adjoint technique principal 2ème classe (agent périscolaire)		35 h			1	1	1	1	T	
Adjoint technique principal 2ème classe (agent périscolaire)		35 h			1	1	1	1	T	
Adjoint technique principal 2ème classe (agent équipe espaces verts)		35 h			3	3	3	3	T	
Adjoint technique principal 2ème classe (agent équipe espaces verts)	35 h			1				Disponibilité CP		
Adjoint technique principal 2ème classe (agent équipe voirie polyvalent festivité)	36 h			1	1	1	1	Disponibilité MO		
Adjoint technique principal 2ème classe (agent équipe voirie polyvalent festivité)	35 h			4	4	4	3	T		
Adjoint Technique (agent équipe polyvalent voirie festivités)	35h			1	1	1	1	T		
Adjoint Technique (agent équipe bâtiment)	35 h			1	1	1	1	S		
Adjoint technique (agent périscolaire)	32,5 h			1				Détachement		

	Adjoint technique (restauration scolaire))	35 h			1	1	1	1	T
	Adjoint technique (agent équipe entretien des locaux)	35 h			1	1	1	1	T
	Adjoint technique (passerelle)	35 h			1	1	1	1	S
	Adjoint technique (équipe espaces verts)	35 h			1	1	1	1	S
	Adjoint technique (équipe espaces verts)	35 h		1					Disponibilité CP
	<b>CADRE D'EMPLOI EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS</b>								
	Educatrice de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle (Responsable service scolaire - accueil Passerelle)	35 h	A		1	1	1	1	T
	<b>CADRE D'EMPLOI ATSEM</b>								
	ATSEM principal 1ère classe (école Beau Soleil)	35 h			2	2	2	2	T
	ATSEM principal 1ère classe (école Beau Soleil)	35 h	C		1				Disponibilité CP
	ATSEM principal 1ère classe (école Chantefable)	35 h			1	1	1	1	T
	<b>CADRE D'EMPLOI BRIGADIER CHEF PRINCIPAL</b>								
	Brigadier chef principal (agent Police Municipale)	35 H	C		1	1	1	1	T
	<b>TOTAL</b>			<b>9</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>58,56</b>	

**AGENTS NON TITULAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE**

FILIERE	GRADE	DUREE HEBDO	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	EQUIVALENT TEMPS PLEIN
TECHNIQUES	Ingénieur	35 h	A	1	1	1
	Adjoint technique	30 h		1	1	0,86
	Adjoint technique	30 h		1	1	0,86
	Adjoint technique	35 h	C	1	1	1
	Adjoint technique	17h30		1	1	1
	Adjoint technique	35h		1	1	0,8
<b>TOTAL</b>				<b>6</b>	<b>6</b>	<b>5,52</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>66</b>	<b>66</b>	<b>64,08</b>

HOMMES	FEMMES
27,8	36,28

42,22%

57,78%

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le tableau des emplois ci-dessus.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-952023DE-DE  
Reçu le 05/04/2023

N°96/2023 **INFORMATIONS RELATIVES AUX MARCHÉS PUBLICS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avenant signé pour le marché public suivant :

**AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAUX POUR L'AMÉLIORATION DE LOGEMENTS COLLECTIFS ET DE LOCAUX COMMUNAUX DANS L'IMMEUBLE AVENUE ALBERT THOMAS**

Type	Procédure	Titulaire	Objet	Montant (€ HT)
Travaux	Adaptée	ROUERGUE ALU	MAPA 2020-10 Travaux pour l'amélioration de logements collectifs et de locaux communaux dans l'immeuble avenue Albert Thomas : <u>Lot n°5 Menuiseries extérieures PVC/alu</u> Marché initial : Avenant n°1 : Avenant n°2 en moins-value : suppression organigramme Marché initial + avenant n°1 + avenant n°2	45 871,52 +1 481,75 <u>-1 100,00</u> 46 253,27

Le Conseil Municipal prend note de cette décision.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-962023DE-DE  
Reçu le 05/04/2023



Stéphane BÉRARD.

N°97/2023

**DEMANDES DE FINANCEMENT AUPRES DE L'ÉTAT – DETR – DSIL - FNADT, DE LA RÉGION, DU DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON, DE L'EUROPE ET D'AUTRES PARTENAIRES : ÉTUDE URBAINE – SCHÉMA DIRECTEUR**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale et en charges des Finances, présente le plan de financement prévisionnel mis à jour de demande de subventions pour l'étude urbaine - schéma directeur de Capdenac-Gare. A la suite de la consultation des bureaux d'études et des nouvelles modalités de financement des partenaires sollicités.

Cette démarche pilotée avec différents partenaires, l'État, Grand-Figeac, le CAUE et le Département de l'Aveyron, la Banque des Territoires, la Région Occitanie et l'Établissement Public Foncier d'Occitanie a pour objectif de fixer un cadre global dans lequel les différents projets de la Commune vont s'inscrire : aménagement du quartier Albert Thomas, réhabilitations des friches industrielles, schéma des mobilités, etc.

Pour mémoire, la Commune a obtenu en 2018 une subvention sur la friche Raynal et Roquelaure de 64 800 €, soit 30% d'une dépense prévisionnelle de 216 000 €. Il s'agissait alors de réhabiliter et mettre aux normes les espaces associatifs dans les hangars existants. Au vu de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Occitanie sur les friches industrielles, le projet initial a été abandonné mais le bénéfice de la subvention conservé.

Au vu des éléments de consultation et des modalités de financement,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuve le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel d'opération € HT	75 825 €	
Plan de Financement	Taux	Montant
État : pour mémoire DETR de 2018	30%	22 747 €
Établissement Public Foncier d'Occitanie	30%	22 747 €
Banque des Territoires	20%	15 165 €
Commune : autofinancement	20%	15 166 €
<b>Total</b>		<b>75 825 €</b>
Taux de subvention		80%

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions inscrites et à signer tout document s'y référant.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-972023DE-DE  
Reçu le 05/04/2023



A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

N°98/2023 ÉTUDE URBAINE – SCHÉMA DIRECTEUR : CRÉATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE ET DE COMITÉS TECHNIQUES

Monsieur le Maire propose la création d'un Comité de Pilotage (COPIL) pour travailler avec le bureau d'étude pendant les différentes phases de l'étude. Des Comités Techniques (COTECH) se réuniront également selon les thématiques abordées.

Monsieur le Maire désigne pour présider le COPIL et les COTECH : Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge de l'Aménagement, et en son absence Madame Pauline AMARI, Adjointe au Développement Durable.

Vu le titre V relatif à l'information et la participation des habitants du Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement l'article 2143-2 disposant que « Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire. Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués. »

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve la création et la composition du Comité de Pilotage et des Comités Techniques comme suit :

	COPIL	COTECH
Commune	Le Maire L'Adjoint à l'Aménagement et aux Mobilités L'Adjointe au Développement Durable L'Adjoint à la Voirie et aux Réseaux Les membres de la Commission Aménagement, Développement Durable et Mobilités La Directrice Générale des Services ou la Directrice Générale Adjointe Le Directeur des Services Techniques	<u>Selon les thématiques :</u> Les membres de la Commission Économie Finances Les membres de la Commission Tourisme Culture Mémoire Patrimoine Les membres de la Commission Enfance Jeunesse Sport Les membres de la Commission Vie Citoyenne et Communication Les services techniques et administratifs de la Commune
Communauté de Communes du Grand-Figeac	Le Président ou son représentant La Directrice Générale des Services ou son représentant Le Directeur des Services Techniques ou son représentant	La Cheffe de projet Petites Villes de Demain
État	Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Villefranche de Rouergue	Le Directeur de la DDT 12 ou son représentant Chef de l'Unité Territoriale de la DDT
Région Occitanie	La Présidente de la Région ou son représentant Chef de projet friches - Direction de l'Aménagement et de l'Immobilier	
Département de l'Aveyron	Le Président du Conseil Départemental de l'Aveyron ou son représentant	
Établissement Public Foncier Occitanie	La Directrice de l'Établissement Public Foncier d'Occitanie ou son représentant	
Banque des Territoires	Le Directeur Territorial La Chargée de Développement territorial	
CAUE 12	La Directrice du CAUE 12 ou son représentant	
Habitants et usagers		Les riverains Les représentants des parents d'élèves et enseignants Les représentants des commerçants

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE  
AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,**



**Stéphane BÉRARD.**

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 6 avril 2023 et de la publication le 6 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 6 avril 2023  
Le Maire,



**Stéphane BÉRARD.**

**Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-982023DE-DE  
Reçu le 06/04/2023**

**N°94/2023      CRÉDITS DES EMPLOIS SAISONNIERS ET EMPLOIS D'ÉTÉ 2023**

Monsieur le Maire explique qu'afin de remplacer le personnel titulaire durant les congés annuels de juin à septembre 2023, il est procédé au recours d'emplois saisonniers, répartis comme suit dans les services :

- Secrétariat des services techniques : Un contrat de 2 mois (juillet – août)  
Profil : bac + 2 minimum, maîtrise des outils informatiques, accueil du public
- Équipe de la voirie et des festivités : Deux contrats de 1 mois (juillet et août)  
Profil : permis B exigé, autonomie, disponibilité le samedi matin
- Équipe des espaces verts : deux contrats de 2 mois sur la période juin, juillet et août  
Profil permis B si possible, travaux manuels, travaux en extérieur et physique
- Équipe entretien des locaux : un contrat de 1 mois en août  
Profil : permis B avec moyen de transport si possible, travail en WE, autonomie
- Service écoles : Deux contrats de 1 mois répartis sur périodes début juillet et 2<sup>ème</sup> quinzaine d'août

Soit un coût estimé à 26 500 € (Traitement de base + 10 % indemnité de congés payés + charges patronales), soit un volume de 1 510 heures réparties sur 8 jeunes en emploi d'été. Le montant budgétaire inscrit est de 26 500 €

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe l'enveloppe de ces crédits à 26 500 €, charges comprises, les crédits étant imputés à l'article 64131 et aux articles correspondant aux diverses cotisations.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**Stéphane BÉRARD.**

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 17 mai 2023 et de la publication le 17 mai 2023

A CAPDENAC-GARE, le 17 mai 2023  
Le Maire,



**Stéphane BÉRARD.**

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20230403-942023DE-DE  
Reçu le 17/05/2023